

## DIAGNOSTIC AGRICOLE

**Analyse des enjeux agricoles sur la commune d'Argiusta Moriccio  
dans le cadre de l'élaboration de sa carte communale**



**Maître d'ouvrage : Commune d'Argiusta-Moriccio**  
**Maître d'œuvre : Géraldine HOEN, Service Territoire et Environnement, Chambre  
d'Agriculture de Corse du Sud**  
**Réalisation : Avril 2016**

# Sommaire

Avant-propos .....	1
Méthodologie .....	2
<b>I. Le potentiel agricole de la commune .....</b>	<b>3</b>
I.1 Contexte géographique du périmètre d'étude .....	3
I.2 Potentialités agropastorales de la commune.....	5
I.3 Les Espaces Stratégiques Agricoles du PADDUC .....	9
I.4 Les ressources en eau.....	12
I.5 Activité agricole et Environnement.....	13
I.6 Les produits sous signe officiel de qualité.....	17
<b>II. Les exploitations agricoles.....</b>	<b>19</b>
II.1 Les données générales .....	19
II.2 La typologie des exploitations : l'élevage bovin prédominant.....	21
II.3 Une production alimentaire importante et de qualité.....	26
II.4 L'utilisation de l'espace agricole .....	28
II.5 Les bâtiments agricoles .....	30
A) Localisation et typologie des bâtiments agricoles sur la commune .....	30
B) Distance d'éloignement et principe de réciprocité .....	31
C) Protection des sites d'implantation des activités agricoles.....	31
II.6 Le foncier .....	32
A) Structure parcellaire .....	32
B) Maîtrise foncière des exploitations .....	33
<b>III. L'évolution de l'urbanisation .....</b>	<b>39</b>
III.1 Evolution de l'urbanisation entre 1979 et 2013.....	39
III.2 Nature des terres urbanisées ces 10 dernières années .....	42
<b>IV. Opportunités de développement agricole .....</b>	<b>43</b>
Synthèse .....	45
Fiche-conseil.....	48

## Table des figures

Figure n°1 : Répartition des terres de la commune en fonction de leurs potentialités agropastorales .....	7
Figure n°2 : Distribution des surfaces par OTEX des exploitations agricoles de la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016. ....	23
Figure n°3 : Répartition de l'utilisation des surfaces agricoles sur la commune d'Argiusta-Moriccio .....	28
Figure n°4 : Répartition en % des terres exploitées sur la commune d'Argiusta-Moriccio en fonction du mode de faire valoir. ....	33
Figure n°5 : Répartition par classe d'âge des exploitants agricoles de la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016.....	36
Figure n°6 : Répartition des exploitants en fonction de leur situation .....	37
Figure n°7: Projets d'évolution et de développement des exploitants agricoles de la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016.....	38
Figure n°8 : Nature des terres urbanisées sur la commune d'Argiusta-Moriccio entre 1973 et 2013.....	43

## Table des tableaux

Tableau n°1 : Répartition des terres de la commune en fonction de leurs potentialités agropastorales.....	7
Tableau n°2 : Evolution du secteur agricole sur la commune d'Argiusta-Moriccio entre 1988 et 2000.....	19
Tableau n°3 : Taux des surfaces exploitées sur Argiusta-Moriccio par rapport au foncier global mobilisé par les exploitants agricoles (l'exploitation apicole n'apparaît pas dans ce tableau). ....	20
Tableau n°4 : Répartition des surfaces selon les activités agricoles principales sur la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016.....	23
Tableau n°5 : Estimation des productions agricoles et productions alimentaires annuelles sur la commune d'Argiusta-Moriccio.....	26
Tableau n°6 : Caractéristiques des surfaces exploitées sur la commune d'Argiusta-Moriccio.....	28
Tableau n°7 : Nombre et type de bâtiments agricoles sur la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016 .....	30
Tableau n°8 : Répartition de la surface agricole exploitée de la commune selon la taille des entités parcellaires utilisées par les exploitations en 2013.....	32
Tableau n°9 : Répartition des terres exploitées sur la commune d'Argiusta-Moriccio en fonction du mode de faire-valoir (manque la donnée d'une exploitation).....	33
Tableau n° 10 : Evolution comparée de la surface urbanisée et de la population de la commune d'Argiusta-Moriccio entre 1979 et 2013. ....	39
Tableau n°11 : Nature et part des terres urbanisées sur la commune d'Argiusta-Moriccio entre 2002 et 2013.....	42
Tableau n°12 : Synthèse.....	46

## Table des photographies

Photographie n°1 : Argiusta Moriccio, village caractéristique de la Corse rurale.....	4
Photographie n°2 : D’anciens jardins, en terrasse, au cœur du village.....	5
Photographie n°3 : Secteurs en plaine. ....	6

## Tables des cartes

Carte n°1 : Localisation de la commune d’Argiusta-Moriccio .....	3
Carte n°2 : Potentialité agropastorales des terres .....	8
Carte n°3: Espaces Stratégiques Agricoles du PADDUC sur Argiusta Moriccio .....	11
Carte n°4 : Réseau hydrographique de la commune d’Argiusta-Moriccio.....	13
Carte n°5 : Zones à enjeux environnementaux .....	16
Carte n°6 : Aire géographique couvrant l’intégralité de la commune .....	18
Carte n°7 : Activités agricoles.....	22
Carte n°8 : Occupation de l’espace agricole.....	29
Carte n°9: Modes de faire valoir au sein du parcellaire agricole.....	34
Carte n°10: Evolution de l’urbanisation entre 1979 et 2013 sur la commune.....	41
Carte n°11 : Carte des enjeux agricoles.....	47

## ***Avant-propos***

Actuellement au Règlement National d'Urbanisme, la commune d'Argiusta-Moriccio a pour projet d'élaborer son document d'urbanisme.

Dans le cadre de ce travail, la commune a souhaité disposer d'un diagnostic agricole dès le début de la phase de concertation afin d'acquérir les données agricoles nécessaires à la prise en compte des enjeux agricoles dans son projet d'aménagement.

La réglementation exige en effet que les documents d'urbanisme assurent l'équilibre entre un développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles (L. 110-2 du code de l'urbanisme).

La loi Montagne du 9 janvier 1985, rappelle que doivent être préservées « *les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles et que la nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux.* » (L.122-10 CU)

A cette fin, le code de l'urbanisme demande à ce que figurent dans le diagnostic du rapport de présentation du PLU les « *besoins répertoriés en matière [...] de surfaces agricoles* » (L.151-4 CU). Depuis mars 2014, la loi ALUR exige également « *une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme* ».

D'autre part, la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (article L.151-4 CU) stipule que : « *L'analyse et la justification de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers doivent être intégrées au rapport de présentation du PLU.* »

Arrêté le 24 novembre 2015, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), désormais opposable, constitue un document de planification et de développement d'échelle régionale, de portée supérieure à celle des documents d'urbanisme locaux. Par conséquent, la carte communale doit être établie en compatibilité avec le PADDUC, et ses objectifs notamment de préservation des espaces agricoles au travers des Espaces Agricoles Stratégiques (ESA).

Rappelons que cette étude n'est qu'un état des lieux des activités et des potentialités agricoles et se veut être un outil d'aide à la décision pour les élus. Elle ne constitue aucunement l'avis réglementaire<sup>1</sup> qui sera formulé ultérieurement par la Chambre d'Agriculture sur le projet de P.L.U. arrêté.

Le diagnostic agricole présente de manière synthétique et essentiellement cartographique le parcellaire agricole actuel, les bâtiments agricoles, les potentialités agropastorales et autres surfaces stratégiques, les projets des exploitants ainsi que l'évolution des zones urbanisées sur les 30 dernières années. Il doit ainsi permettre aux élus de mieux cerner les enjeux agricoles présents sur la commune afin de pouvoir fonder leurs choix et mesurer les impacts du futur zonage.

En effet, la classification des parcelles dans l'une ou l'autre de zones proposées par la carte communale implique des règles d'utilisation du sol différentes et induit de fait des conséquences plus ou moins importantes en termes de réglementation et de fonctionnalité, pour les exploitations agricoles en place mais aussi pour de futures installations en agriculture.

---

<sup>1</sup>Au titre des articles L. 132-11 du code de l'urbanisme et L.112-3 du code rural

## ***Méthodologie***

La méthode employée pour la réalisation de ce diagnostic est essentiellement participative. Elle est basée sur des données recueillies à l'occasion **d'entretiens individuels auprès des agriculteurs exploitant des terres sur la commune.**

Seuls les exploitants à titre principal et secondaire déclarant 5 ha de terres au minimum ont été retenus dans le cadre du diagnostic.

6 agriculteurs exploitant des terres sur la commune d'Argiusta-Moriccio ont été identifiés et contactés, que leur siège d'exploitation soient ou non situés sur la commune.

Des entretiens individuels, dont l'objectif était d'approfondir les connaissances sur les exploitations agricoles et d'appréhender les évolutions futures, se sont déroulés durant le mois de janvier- Février 2016.

**5 exploitants agricoles sur les 6 recensés (83%) ont ainsi été enquêtés. 1 exploitant n'a pas répondu à nos sollicitations.**

Par ailleurs, le diagnostic agricole s'est également appuyé sur des **bases de données** existantes, recueillies pour une **analyse** plus fine des **enjeux agricoles** (Etude SODETEG des potentialités agropastorales, données déclaratives relatives à la Politique Agricole Commune).

Les **résultats de l'étude** sont constitués :

### **- d'une description analytique de l'activité agricole de la commune**

- caractéristiques générales de l'agriculture communale : nombre d'exploitations et surfaces exploitées par spéculation, taille des cheptels par type d'élevage
- dynamique agricole
- production alimentaire issue des exploitations du territoire communal
- retombées économiques et sociales du secteur agricole

### **- de cartographies**

- occupation de l'espace agricole sur la commune
- potentialités agropastorales des terres
- typologie d'exploitations, bâtiments agricoles et périmètres de protection
- surfaces engagées en mesures agro-environnementales
- surfaces AOC
- surfaces ayant fait l'objet de financements publics
- évolution de l'urbanisation sur les 30 dernières années

**N.B. :** Les données contenues dans le diagnostic étant essentiellement issues des enquêtes réalisées, elles sont valables à la date où elles ont été récoltées (Janvier-Février 2016) et sont susceptibles d'évoluer.

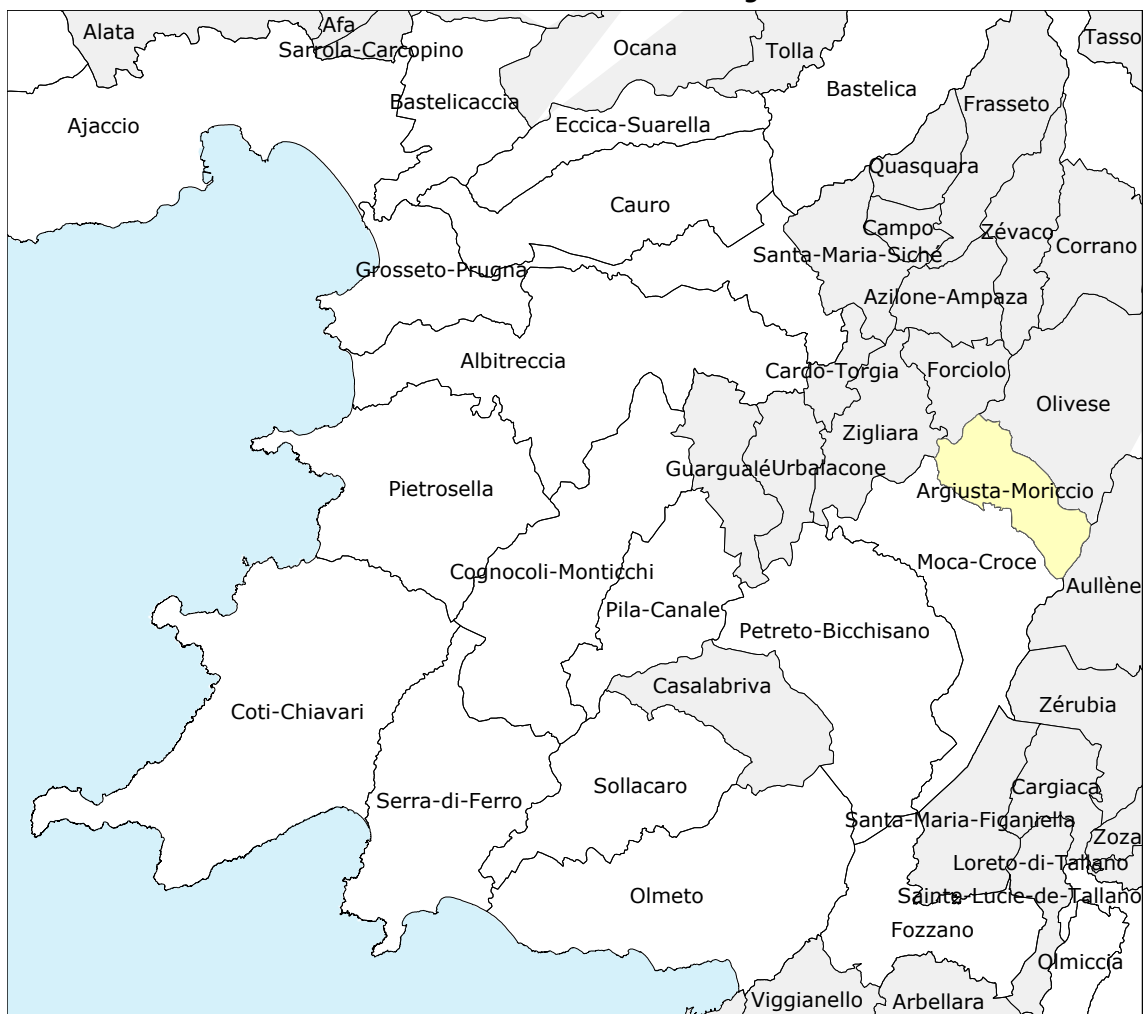
Dans un souci de confidentialité et afin de respecter l'anonymat des exploitants agricoles enquêtés, les données ne sont pas individualisées ni nominatives.

# I. Le potentiel agricole de la commune

## I.1 Contexte géographique du périmètre d'étude

Argiusta-Moriccio est une commune de Corse du Sud située dans l'intérieur de l'île, à 50km d'Ajaccio. D'orientation NO-SE, la commune appartient à la communauté de commune du Taravo. Argiusta-Moriccio a une superficie de 1030 ha et est limitrophe de 5 communes : Olivese, Forciolo et Zigliara au Nord, Moca-Croce et Aullène au Sud.

**Carte n°1 : Localisation de la commune d'Argiusta-Moriccio**



La commune tient son nom des deux petits villages qui se font face de part et d'autre d'un vallon. L'altitude moyenne de la commune est de 400 mètres.

<b>Argiusta-Moriccio</b>	
Population en 2013	78
Population en 2007	88
Population en 1999	77
Evolution 99/11 en %	17%
Population active en 2012	21
Population active en 2007	19
Taux d'activité en 2012 en %	68.8
	9.4
Taux de chômage en 2012 en %	
Logements en 2012	135
Part des résidences principales en 2012 en %	30.7
Part des résidences secondaires en 2012 en %	61.3
Part des logements vacants en 2012 en %	8

La commune compte 78 habitants en 2013, chiffre en légère diminution depuis 2005 (Source : INSEE). Argiusta-Moriccio est une commune ayant connu l'exode rurale et dont la population est vieillissante : plus de 60% de la population a plus de 60 ans. Pour autant, sa proximité du bassin de vie d'Ajaccio lui permet de maintenir une certaine attractivité, comme le confirme l'importante proportion de résidences secondaires. Plusieurs communes de la microrégion voient en effet arriver une population venant se ressourcer en montagne occasionnellement, le week-end ou lors de vacances.

De plus, bien que la population soit en légère baisse, le nombre d'actifs est relativement stable et même en légère hausse depuis 2007 ce qui témoigne de l'attractivité de la commune. La part des actifs dans la population est importante (près de 70%) : la majorité sont salariés et travaillent sur d'autres communes (principalement Ajaccio).

De plus, les petits villages de montagne conservent le patrimoine corse traditionnel. C'est le cas pour Argiusta-Moriccio avec son église paroissiale et ses habitations caractéristiques.



**Photographie n°1 : Argiusta Moriccio, village caractéristique de la Corse rurale**



Argiusta-Moriccio se trouve au cœur de la Corse cristalline ancienne caractérisée par une majorité de roches granitiques. Des plaines agricoles plus fertiles à l'ouest au relief imposant à l'Est, la commune possède deux visages. Le village se situe à la rupture entre les espaces agricoles et les denses espaces de maquis et de landes qui rapidement atteignent les 1414 mètres d'altitude au niveau de la Punta di I Cavaletti.

Au cœur du village, d'anciens jardins représentent les vestiges de l'activité agricole ancienne. Si certains aujourd'hui ne sont plus exploités, ils ont une valeur patrimoniale importante.



Photographie n°2 : D'anciens jardins, en terrasse, au cœur du village

## ***1.2 Potentialités agropastorales de la commune***

La localisation du « capital sol » de la commune peut être approchée grâce aux données géographiques issues de l'étude SODETEG, réalisée entre 1975 et 1980 pour le ministère de l'agriculture. L'étude a permis de faire un zonage en fonction des potentialités agropastorales des terres c'est-à-dire de leur potentiel de production fourragère (exprimé en UF = Unité Fourragère).

Elle a été réalisée sur le terrain par une équipe pluridisciplinaire de scientifiques sur des critères divers, notamment de pente, de nature de sol et de pierrosité. Des facteurs qui évoluent peu d'années en années, c'est pourquoi on considère que, mis à part la catégorie « Vignes 1980 », l'étude reste tout à fait valable aujourd'hui.

*Dans le cadre d'un projet d'aménagement, les espaces affectés à l'agriculture sont naturellement ceux composés des sols les plus fertiles, même si d'autres caractéristiques (caractère drainant, exposition, composition floristiques du couvert végétal, etc.) entrent en ligne de compte pour certaines activités agricoles (vignes, plantes aromatiques, oléiculture, etc.)*

La commune d'Argiusta-Moriccio compte un peu plus de 182 hectares de terres présentant des potentialités agropastorales, soit seulement 17.6% de la surface totale de la commune. En 2016, ce sont 106 hectares qui sont déclarés sur la commune par les exploitations agricoles d'après le Registre Parcellaire Graphique (RPG), dont 40 ha (28%) avec des potentialités agricoles. De nombreuses surfaces, environ 140 hectares avec des potentialités, ne sont donc pas exploitées.

Les meilleures potentialités se concentrent à l'ouest de la commune, sur de vastes espaces en fond de vallées aux pentes modérées, accueillant des prairies et une végétation assez peu dense. Ces surfaces, en plaine, sont propices à l'activité agricole. Les secteurs à fortes ou très fortes potentialités sont stratégiques pour l'activité agricole et d'autant plus intéressants que ce sont en majorité des terrains mécanisables (voir tableau n°1).

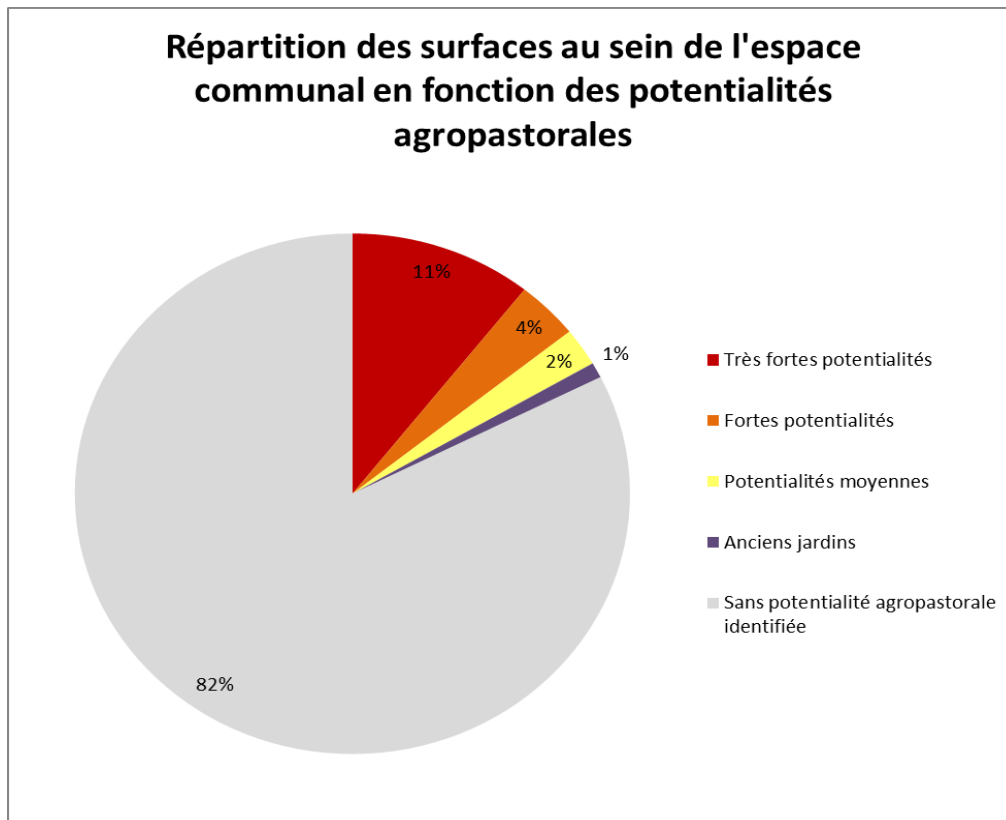


**Photographie n°3 : Secteurs en plaine**

Les terres sans potentialités se concentrent à l'est et au nord de la commune, sur les reliefs où les valeurs de pentes sont plus élevées. Ces surfaces sont recouvertes de maquis et de landes montagnardes peu propices à l'activité agricole. La potentialité étant exprimée en production fourragère, cela n'exclut pas que cette portion puisse être adaptée à d'autres activités agricoles et qu'il existe un potentiel de revalorisation des chênaies par exemple pour l'élevage porcin. On peut toutefois constater que peu d'exploitations agricoles sont présentes dans ce secteur.





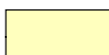
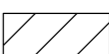




**Tableau n°1 : Répartition des terres de la commune en fonction de leurs potentialités agropastorales**

Potentialité agropastorale	Surface (ha)	% territoire communal	Localisation
Très forte (2800UF/ha/an)	109.7	11%	Au niveau du secteur en plaine à l'ouest de la commune : vastes prairies, parcours, et forêts claires
<i>dont labourables</i>	69.4	7%	
Forte (2000UF/ha/an)	37.6	4%	La majorité se trouve sur les hauteurs de la commune, à l'est au niveau de la crête des Pozzi. Quelques petites surfaces se trouvent à l'Ouest de la commune.
<i>dont labourables</i>	1.4	0%	
Moyenne (1200 UF/ha/an)	24.2	2%	De petits secteurs sont identifiés à l'Est de la commune, sur des replats.
<i>dont labourables</i>	0	0%	
Faible (600 UF/ha/an)	0	0%	-
<i>dont labourables</i>	0	0%	
Anciens jardin	9.9	1%	Au cœur du village
Anciennes vignes	1.7	0%	
Sans potentialité agropastorale identifiée	847	82%	
<b>Total</b>	<b>1030</b>	<b>100%</b>	



**Figure n°1 : Répartition des terres de la commune en fonction de leurs potentialités agropastorales**

## Potentialités agropastorales des terres

-  Limites communales
  
-  Très forte potentialité
-  Forte potentialité
-  Potentialité moyenne
-  Faible potentialité
  
-  Terrains labourables
-  Cultures (en 1980)
-  Vignes (en 1980)
-  Vergers (en 1980)
  
-  Tache urbaine en 2013

0 0,5 1 Km

Un peu plus de 80% des terres de la commune ne présentent aucune potentialité agricole mais peuvent aussi constituer des espaces de réserve et pourraient contribuer à l'activité agricole sous la forme d'espaces de parcours.

18% du territoire communal présente des potentialités pour l'activité agricole et 14% possèdent de fortes potentialités. Les terres à très fortes potentialités constituent en majorité le capital de terres mécanisables. Les surfaces mécanisables restent toutefois assez rares et sont d'autant plus des terrains à valoriser pour l'agriculture.

Les terres à fortes et très fortes potentialités et les terres mécanisables offrent un potentiel d'autonomie fourragère élevé, déterminant pour la rentabilité des exploitations d'élevage et représentent un capital de production alimentaire important pour la commune. Ce sont des surfaces stratégiques pour le maintien et le développement de l'agriculture et d'autant plus sur la commune d'Argiusta-Moriccio au vu de la rareté des terrains à potentialités agropastorales.

*Dans une perspective d'aménagement stratégique et durable de la commune, la potentialité agronomique des sols apparaît être un critère prioritaire. Elle est d'ailleurs clairement citée par le code de l'urbanisme pour la définition des zones A : « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. » (art. R.123-7 du Code de l'Urbanisme).*

### ***1.3 Les Espaces Stratégiques Agricoles du PADDUC***

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) identifie 3 types d'espaces de production afin de localiser les enjeux agricoles :

- Les espaces stratégiques agricoles : ils sont régis par un principe d'inconstructibilité. Ce sont les espaces cultivables, à potentialités agronomique, incluant les espaces pastoraux présentant les meilleures potentialités, ainsi que par les espaces cultivables et équipés ou en projet d'un équipement structurant d'irrigation. Seules les constructions et installations nécessaires au fonctionnement et au développement d'une exploitation agricole sont autorisées. Leur surface régionale est de 105 119 ha.

- Les espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle regroupent les espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels. Ces espaces sont nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles et pastorales. Ils doivent être préservés et classés en zone agricole ou en secteur non constructible pour les cartes communales. Leur surface régionale est de 120 720 ha.

- Les espaces naturels, sylvicoles et pastoraux, constitués des espaces naturels, forestiers, arborés, agro-pastoraux ou en friche. Le déclassement de ces espaces ne peut intervenir qu'à la stricte condition de la consommation préalable des espaces urbanisables et doit être justifié par le besoin démographique. Leur surface régionale est de 631 900 ha

Les espaces stratégiques agricoles représentent environ 12%, seulement, du territoire Corse hors taches urbaines. D'où l'importance de leur préservation.


La mise en évidence de ces espaces a pour objectif final de protéger et maintenir les espaces agricoles productifs afin de répondre à la volonté du PADDUC de doubler la production agricole et sylvicole dans les trente années à venir. Le PADDUC identifie les espaces stratégiques à l'échelle du territoire qu'ils couvrent (1/50 000e), il appartient au document d'urbanisme de les délimiter, chacun à leur échelle (Extrait du Schéma d'Aménagement Territorial du PADDUC).


La commune d'Argiusta-Moriccio compte 99 ha d'espaces stratégiques agricoles, résultant de l'objectif quantitatif du PADDUC décliné commune par commune, qu'il est primordial de conserver.



## Espaces Stratégiques Agricole du PADDUC

 Limites communales

 Espaces Stratégiques  
Agricoles

 Tache urbaine en 2013

0 1 2 Km



## ***1.4 Les ressources en eau***

Il n'y a pas d'irrigation bien que cela serait une valeur ajoutée pour la commune.

L'irrigation serait une bonne opportunité pour les exploitations d'augmenter leurs rendements sur les parcelles cultivables en y effectuant plusieurs coupes de foin. D'autant plus que les enquêtes nous ont permis de constater que la majorité des agriculteurs souffrent de la sécheresse, n'épargnant pas les communes de montagne. Ces dernières années ont été marquées par des épisodes de sécheresse, en 2014 notamment, qui ont conduit les autorités à reconnaître le caractère de calamité agricole pour « les pertes de récoltes sur les prairies permanentes, prairies temporaires, landes et parcours ». La production fourragère est donc insuffisante et rend quasiment obligatoire la transhumance ou l'achat de foin. Ce déficit productif lié à la sécheresse n'encourage pas la fauche et le semis des prairies.

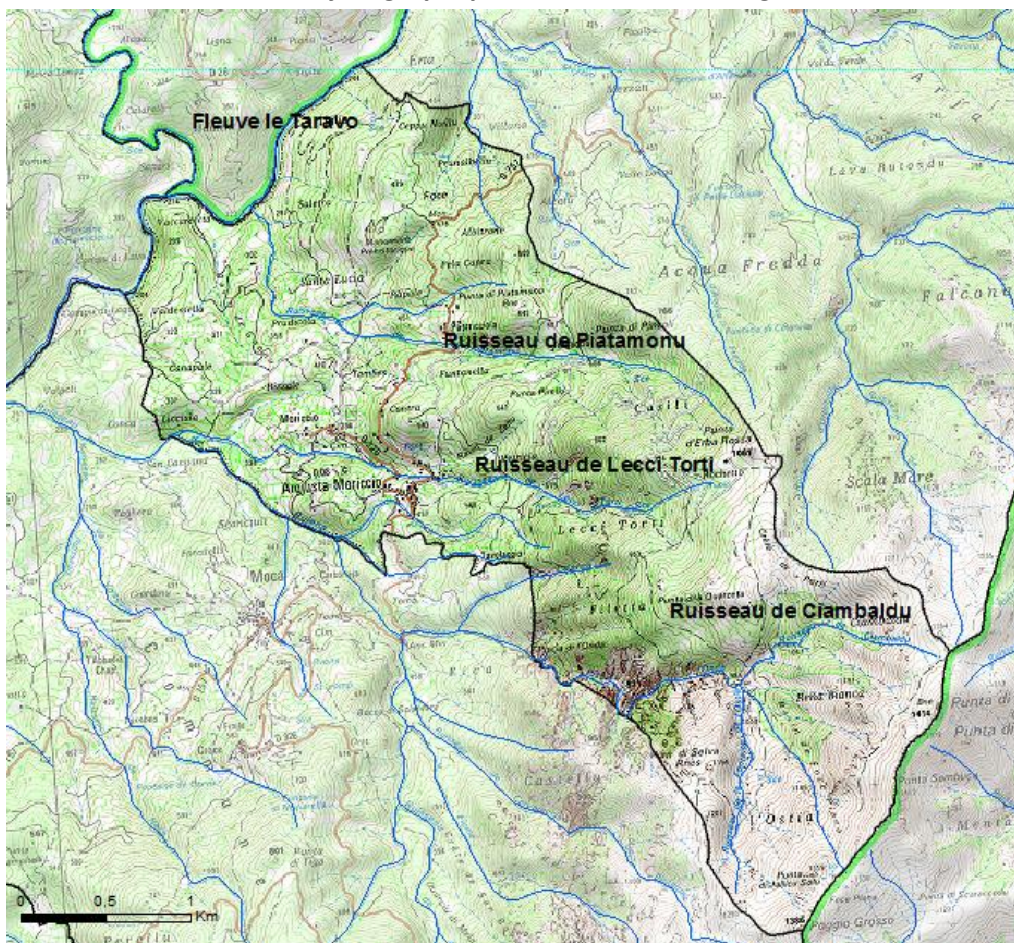
Dans ce contexte de changement climatique, l'irrigation est une clé de développement pour les exploitations puisque cela contribue à leur autonomie fourragère et également à améliorer la qualité des fourrages en semant, cultivant et fauchant des prairies de légumineuses fourragères comme la luzerne ou le trèfle.

L'irrigation permet aussi d'optimiser les terres et d'intensifier les surfaces afin de permettre aux exploitations de se maintenir dans un contexte de raréfaction du foncier agricole.

En contrepartie, le réseau hydrographique est néanmoins assez dense. La rivière Taravo est le principal cours d'eau de la micro-région et longe la commune au niveau de sa frontière Nord. Les principaux cours d'eau qui traversent la commune d'Argiusta Moriccio en sont les affluents. Le ruisseau de Ciambaldu prend sa source à 1400 mètres et alimente la partie est de la commune. Le ruisseau de Bueni, à la frontière entre les communes d'Argiusta et Moca-Croce passe sous le village avant de quitter la commune. Seuls les ruisseaux de Pratamoni et de Lecci Torti arrosent la plaine agricole avant de terminer leur route dans le Taravo.



**Carte n°4 : Réseau hydrographique de la commune d'Argiusta-Moriccio**



Les terres desservies par les cours d'eau revêtent une importance toute particulière. En plus de l'abreuvement des troupeaux, ils permettent également le développement de rypisylves, maintenant des zones de fraîcheur et d'ombre pour les animaux.

### ***1.5 Activité agricole et Environnement***

La commune, située à haute altitude, concentre de grandes étendues de landes alpines, où les activités, en dehors des activités d'élevage sont très limitées ; ce sont aussi de grands réservoirs de biodiversité. Les zonages environnementaux ont pour but de maîtriser les investissements fonciers dans ces zones mais surtout, dans le cadre d'une commune montagnarde, de gérer au mieux ces habitats. Sur la commune d'Argiusta-Moriccio, il y a une ZNIEFF de type II :

**Les ZNIEFF de type II :** « grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées...) riches et peu modifiés ou qui offrent des possibilités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. »

*La présence d'une ZNIEFF dans une commune, même si elle n'a pas de portée réglementaire directe, est un élément qui atteste de la qualité environnementale du territoire communal et doit être prise en compte dans un projet d'aménagement du territoire. (Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)*

Il s'agit de la znieff 940004247 : **crêtes et hauts versants asylvatiques du massif de l'incudine**. Cet espace s'étend du col de verde aux aiguilles de Bavella, par les crêtes.

Principalement composée de landes et de maquis, la végétation est caractéristique des hauts sommets et des zones de crêtes. La zone abrite de nombreuses espèces d'oiseaux, de batraciens et une flore également remarquable. Le GR20 passe dans cette zone mais la fréquentation est limitée à la période estivale. La surface est principalement utilisée pour l'estive.

L'activité agricole et notamment le pâturage permet de gérer et d'entretenir ces espaces. 110 hectares sur les 252 au total sont exploités comme espace d'estive par un éleveur ovin. 45,3 hectares possèdent des potentialités agropastorales.

### **Prévention des risques naturels**

En plus du rôle environnemental de l'agriculture, les surfaces exploitées et notamment les prairies contribuent à la lutte contre les incendies. Ce sont en effet des espaces débroussaillés naturellement entretenus par les bêtes. L'exode rural de la fin du siècle dernier a engendré en Corse une rupture dans le système agro-sylvo-pastoral traditionnel. Les surfaces se sont peu à peu emmaquisées et la valeur alimentaire des parcours a fortement chuté. Le risque incendie, lié ou non à la pratique des feux pastoraux, s'est accru. La reconquête des espaces emmaquisés et le maintien des espaces de prairies existants est un des principaux modes de luttés contre les incendies.

Le pastoralisme et particulièrement les élevages ovins-caprins de la commune favorise le maintien de milieux ouverts et limitent ainsi la progression des incendies en permettant une intervention rapide en cas de foyer. Le développement des friches peut mettre en péril les habitations vis à vis des feux de forêts.

### **Réservoirs de biodiversité**

L'activité d'élevage contribue fortement à la préservation de la biodiversité par le maintien des prairies. Les surfaces en herbe sont en effet les plus favorables au maintien des espaces, animales ou végétales, et jouent un rôle également important pour la préservation de la qualité de l'eau.

L'élevage extensif pratiqué sur la commune d'Argiusta-Moriccio correspond à des pratiques favorables à la biodiversité sur l'ensemble des prairies, qu'elles soient temporaires ou naturelles.

La fauche permet le maintien d'un couvert « haut » au printemps en fonction de la période de fauche. Plus la date de fauche est tardive, plus la flore a le temps d'atteindre le stade de fructification

nécessaire à sa reproduction. Ces couverts herbacés servent aussi d'abris pour les petits mammifères et les oiseaux.


Le pâturage favorise également une biodiversité spécifique sur les parcelles. La présence des animaux et des bouses est favorable aux insectes et autres invertébrés et par conséquent aux oiseaux qui s'en nourrissent.

### **Rôle paysager**

L'élevage est impliqué dans la construction et la gestion du paysage. Les élevages de ruminants occupent l'espace et entretiennent les surfaces en herbe. Les paysages des prairies de l'Ouest de la commune contrastent avec les zones de déprise, emmaquisées.

Façonnant les paysages, l'activité agricole et notamment le pâturage permet de gérer et d'entretenir les espaces, contribuant à la biodiversité et à la prévention des risques naturels. Agriculture et environnement sont donc loin d'être incompatibles

## Zones à enjeux environnementaux

 Limites communales

 ZNIEFF de type II

0 0,5 1 Km

Source: Esri,

Support :  
World Imagery

Source : DREAL

Infographie : CDA 2A  
STE/GH/Janvier 2016



1:20 000

## ***1.6 Les produits sous signe officiel de qualité***

Les appellations d'origine contrôlée (AOC) et protégée (AOP) ainsi que les indications géographiques protégées (IGP) sont des signes officiels d'origine et de qualité qui protègent la spécificité des productions locales.

La commune d'Argiusta-Moriccio est concernée dans sa totalité par les aires géographiques suivantes :



- AOC-AOP "Coppa de Corse"
- AOC-AOP "Jambon sec de Corse - Prisuttu"
- AOC-AOP "Lonzu de Corse"
  
- AOC-AOP "Huile d'olive de Corse"
- AOC-AOP "Miel de Corse"
- AOC-AOP "Brocciu corse"
  
- IGP "Ile de Beauté"
- IGP "Méditerranée"
- IGP "Clémentine de Corse"

La présence de ces appellations, gages de terroir et de qualité, sur la commune d'Argiusta-Moriccio constitue une opportunité de développement agricole et de valorisation des produits auprès de la clientèle.

Certaines AOC, comme l'AOC brocciu, nécessite que 80% de l'alimentation du troupeau provienne de l'aire d'appellation. La mise en valeur et la protection des terrains à forte potentialité et mécanisables, où la majorité de la production fourragère est réalisée, revêt donc une importance particulière dans ce cas précis.

## Aires géographiques couvrant l'intégralité de la commune

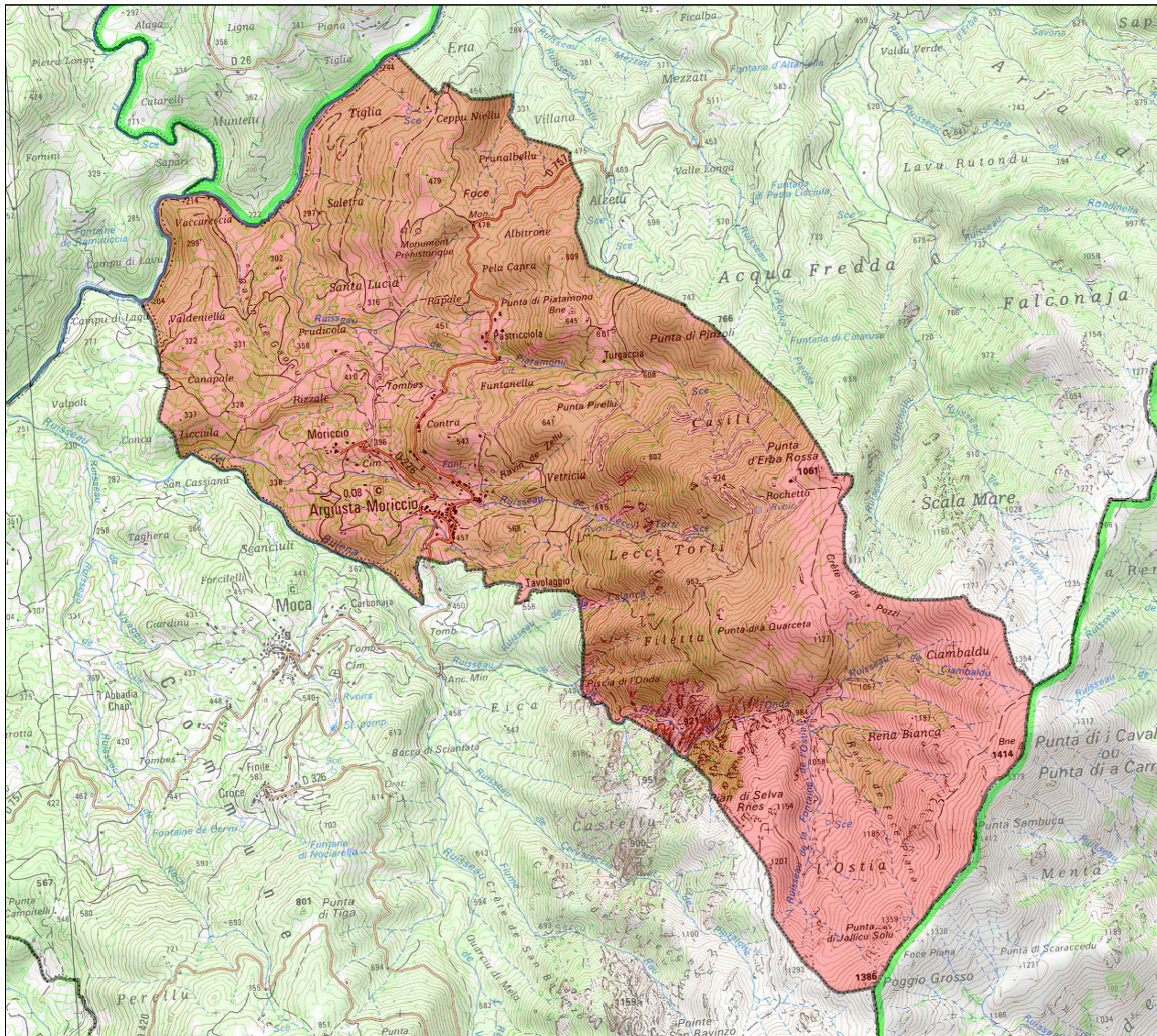
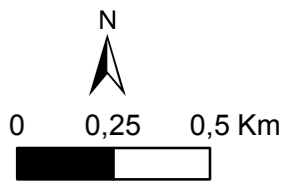
AOC/AOP Charcuterie corse  
(Coppa, Lonzo, Prisuttu);  
AOC/AOP "Brocciu corse";  
"Miel de Corse - Mele di Corsica";  
et "Huile d'olive de Corse - Oliu di  
Corsica";  
IGP "Clémentine de Corse"  
"Pomelo de Corse", "Ile de beauté"  
et "Méditerranée"

 Limites communales  
 Aire géographique

Support :  
SCAN25 © IGN, 2011

Source : INAO

Infographie : CDA 2A  
STE/GH/Janv. 2016



## II. Les exploitations agricoles

### II.1 Les données générales

Les données des différents recensements agricoles témoignent de l'évolution du secteur agricole sur la commune depuis 1988.

**Tableau n°2 : Evolution du secteur agricole sur la commune d'Argiusta-Moriccio. (Source : RGA)**

	1988	2000	2010
<b>Nombre d'exploitations (ayant leur siège dans la commune)</b>	16	3	3
<b>Superficie agricole utilisée (en ha)</b>	251	148	100
<b>Superficie agricole utilisée en moyenne par exploitations (en ha)</b>	16	49	33

D'après le Recensement Général Agricole (RGA), on dénombre en 2010, 3 chefs d'exploitations travaillant et siégeant à Argiusta-Moriccio. Depuis 1988, le nombre d'exploitations a fortement diminué et a été marqué par une déprise agricole. Dans un même temps, la superficie agricole moyenne utilisée par exploitation est passée de 16 à 33 ha. Les exploitations exploitent aujourd'hui des surfaces plus de deux fois plus importantes. Les surfaces agricoles utilisées sur la commune ont fortement augmenté. Une hypothèse qui peut être formulée est que la disparition de certaines exploitations, sans succession, a pu se faire « au profit » de l'agrandissement d'autres exploitations. Ces nouvelles exploitations, plus grandes, sont aussi le résultat d'une mutation vers une agriculture demandeuse de grands espaces et de la disparition de petites exploitations, notamment maraichères sur les espaces de jardins situées à proximité du village. Le pastoralisme extensif est en effet prédominant sur la commune : en 2010, 95% de la surface agricole est toujours en herbe.

Les données actualisées recueillies dans le cadre de ce diagnostic montrent qu'en 2016, 6 exploitations agricoles utilisent du foncier sur la commune d'Argiusta-Moriccio, pour une surface exploitée totale de 124 ha (surface qui ne correspond pas forcément au Répertoire Parcellaire Graphique en raison de surfaces non déclarées car agriculteur en phase d'installation ou en réponse à la volonté des propriétaires, de récentes acquisitions ou cessations). Les surfaces agricoles exploitées occupent 10 % du territoire communal, majoritairement situés à l'ouest de la commune.

Parmi les 5 exploitations enquêtées, une seule exploitation possède son siège situé sur la commune d'Argiusta-Moriccio, auxquelles s'ajoutent 4 exploitations, qui utilisent des terres sur la commune, mais dont le siège d'exploitation est situé sur des communes extérieures.

**Tableau n°3 : Taux des surfaces exploitées sur Argiusta-Moriccio par rapport au foncier global mobilisé par les exploitants agricoles.**

Exploitations	Surface totale exploitation (ha)	Surface exploitée sur la commune	% S.Argiusta-Moriccio/S.totale exploitation	Nombre ilot total	Nombre Commune Exploitation
1	260	10	4%	29	6
2	118	4	3%	17	3
3	92	5	5%	30	4
4	142	65	46%	17	4
5	20	16	82%	-	2
<b>Moyenne</b>	<b>126.4</b>	<b>20</b>	<b>28%</b>	<b>23</b>	3.8

En moyenne, la surface agricole exploitée sur la commune d'Argiusta-Moriccio est de 20 hectares par unité productive soit 28% du foncier global mobilisé par exploitation. La surface agricole utile moyenne est de 126 hectares, superficie importante qui reflète bien la prédominance de l'élevage sur la commune et son mode de gestion semi-extensif, notamment pour les bovins qui requièrent de vastes zones de pacage. De grandes parcelles sont donc nécessaires pour faire pâturer les animaux toute l'année et compenser également, pour certains, l'absence de fauche. La transhumance est indispensable pour 3 agriculteurs.

On peut aussi constater le morcellement de l'assise foncière qui réside aujourd'hui avec des exploitations à cheval sur plusieurs communes. Les communes concernées par cette activité agricole sont Olivese, Moca-Croce, Petreto Bicchisano, Ajaccio, Sarrola Carcopino, Afa, Tolla, Guitera et Sollacaro. Les exploitations sont morcelées et reposent en moyenne sur 23 ilots répartis sur 4 communes. Le morcellement des exploitations entraîne souvent une charge de travail plus importante pour l'affouragement des animaux. Aucune exploitation ne possède son assise entièrement regroupée sur Argiusta-Moriccio et pour 3 exploitations leurs surfaces se trouvent à plus de 90% hors de la commune. La taille moyenne des ilots est extrêmement variable mais certains peuvent dépasser les 30 hectares constituant de véritables unités pastorales ou blocs culturels. Inversement, certains ilots peuvent avoir une surface inférieure à 1 hectare pour les exploitations les plus émietées.

La main d'œuvre de la majorité des exploitations se limite au seul chef d'exploitation (6 UTH pour 5 exploitations). Protéger les espaces agricoles revient à perpétuer une activité importante, traditionnelle et identitaire du territoire.



## ***II.2 La typologie des exploitations : l'élevage bovin prédominant***

*N.B. : Figurent uniquement sur les cartographies les surfaces déclarées exploitées par les exploitants à titre principal ou secondaire. En particulier, ne figurent pas :*





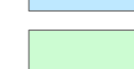
- *les surfaces plantées par des privés (vergers, maraîchage, etc.). Ces surfaces revêtent également un intérêt paysager et économique et peuvent être intégrées en zone agricole.*
- *les surfaces exploitées par des agriculteurs professionnels mais non délimitées en raison de la pression des propriétaires qui ne souhaitent pas officialiser l'exploitation de leurs terrains.*

*La commune, si elle se veut exhaustive en matière de zones exploitées, devra, grâce à sa connaissance du terrain et aux photographies aériennes superposées avec le cadastre mis à jour, considérer les surfaces manifestement exploitées, mais non déclarées, au même titre que celles délimitées dans la présente étude.*

La quasi-totalité des exploitations utilisant des surfaces agricoles sur la commune d'Argiusta-Moriccio sont des exploitations d'élevage. Les productions végétales sont quasiment absentes des activités agricoles professionnelles de la commune ; seule une exploitation possède une activité oléicole secondaire.

## Activités agricoles


### Type d'exploitation

-  Elevage Bovin Porcin
-  Elevage Bovin
-  Elevage ovin
-  Elevage Ovin Bovin
-  Elevage Caprin Porcin

### Bâtiments agricoles :

-  Stockage

### Distance réglementaire d'éloignement des batiments agricoles

-  50 mètres
-  100 mètres

0 0,5 1 Km

Source: Esri,

Support :  
World Imagery

Source : Enquêtes, CDA2A

Infographie : CDA 2A  
RDF/GH/Mars 2015

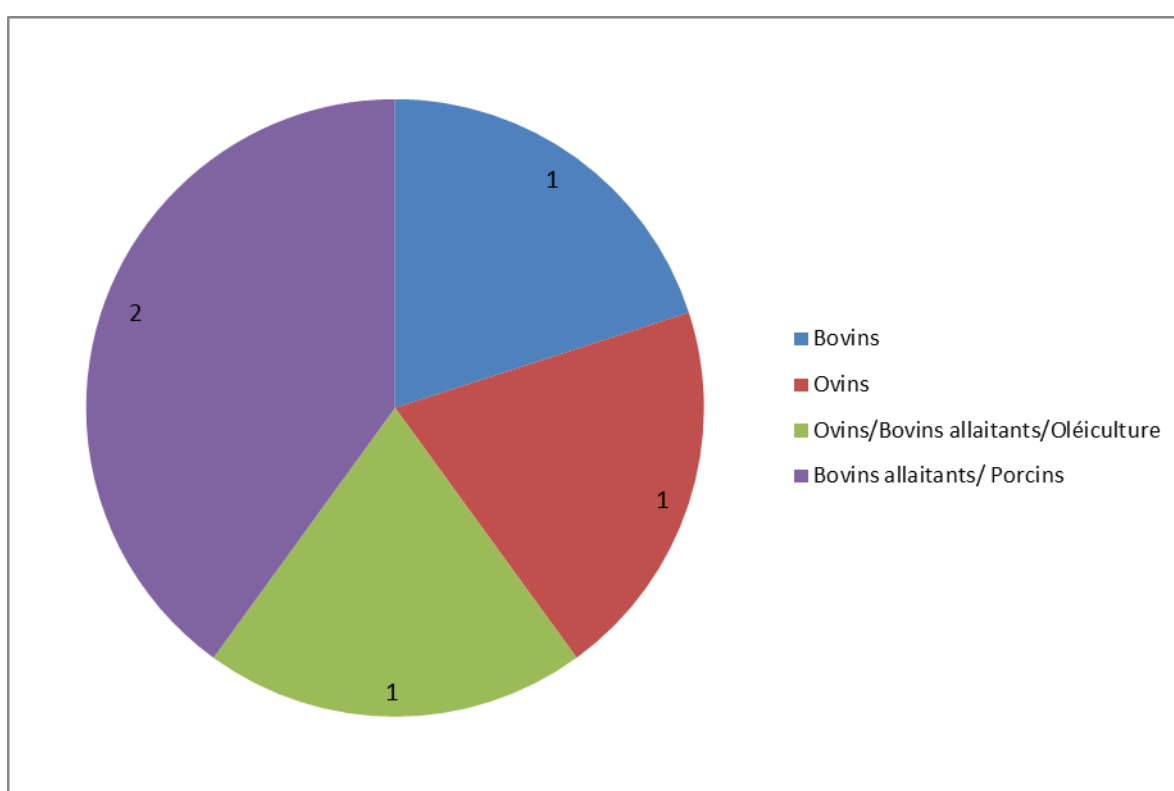


1:20 000

Les activités agricoles des 5 exploitations professionnelles enquêtées sur la commune se répartissent en surfaces comme suit :

**Tableau n°4 : Répartition des surfaces selon les activités agricoles principales sur la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016**

Otex	Nombre	Surface (ha)	% surface
Bovins	1	10,0	10,0%
Ovins	1	16,5	16,4%
Ovins/Bovins allaitants/Oléiculture	1	5,0	5,0%
Bovins allaitants/ Porcins	2	69,0	68,7%
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>100,5</b>	<b>100,0%</b>
Non renseigné	1		



**Figure n°2 : Distribution des surfaces par OTEX des exploitations agricoles de la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016.**

La totalité des surfaces sont consacrées aux activités d'élevage, avec 26% en mono élevage et 74% en poly élevage avec association de plusieurs espèces animales. Si l'on compare ces données avec les chiffres à l'échelle départementale (source : DREAL, 2014), on se rend compte à quel point la dominance de l'élevage est très marquée et caractéristique sur la commune. En effet, les exploitations d'élevage ne représentent « que » 47% de l'agriculture de Corse du Sud.

### **Types d'exploitations :**

- Deux exploitations sont spécialisées en élevage, en bovin allaitant et ovin strict.
- 3 autres exploitations sont polyactives et ont une activité agricole secondaire (parfois localisée sur d'autres communes) et une d'entre elles comptent même un troisième atelier de production :
  - Un exploitant associe à l'élevage d'ovin lait à un élevage de bovins allaitants et en troisième activité l'oléiculture.
  - 2 exploitants associent à l'élevage bovin un élevage porcin.

**L'élevage bovin** concerne donc 4 exploitations et représente un cheptel de 165 vaches allaitantes pour 76 veaux nés par an en moyenne, en général de race corse croisée limousin ou Aubrac. La fertilité est de 46% en moyenne, les élevages connaissent pour certains des difficultés sur le plan de la reproduction, cette valeur étant inférieure à la moyenne de 50% pour les élevages allaitants insulaires. Les veaux sont vendus en moyenne à un poids carcasse de 130kg.

**L'élevage ovin allaitant** concerne une exploitation pour un effectif moyen de 60 brebis de race corse. Cette exploitation participe à l'amélioration de la race corse en sélectionnant le bélier reproducteur auprès de la coopérative CORSIA. Une partie des agneaux est d'ailleurs vendu à la coopérative lorsque le reste est vendu en vente directe. Le lait est vendu à la coopérative du Taravo. La traite est effectuée via une machine à traire disposant de l'alimentation en eau et électricité.

**Un éleveur ovin laitier** est en cours d'installation et projette de transformer et valoriser sa production sur la commune. Aujourd'hui, il dispose de 20 brebis.

Deux exploitations sont concernées par **l'élevage porcin** avec 11 truies de race « nustrale » pour une centaine de porc charcutés par an. Une exploitation vient tout juste de se lancer dans cette exploitation et attend la construction d'un atelier de transformation pour pouvoir valoriser ses porcs qui aujourd'hui sont vendus sur pied. L'autre exploitation est équipée d'un atelier de transformation ce qui lui permet de vendre sa charcuterie, en vente directe.

**L'oléiculture** concerne deux exploitations : un agriculteur projette de remettre en valeur une oliveraie lorsqu'une autre produit déjà sa propre huile d'olive, en quantité modeste.

Une exploitation possède également d'anciennes vignes qu'elle aimerait remettre en valeur un jour.

### **Conduite des cultures :**

Très peu d'exploitations pratiquent la fenaison en raison de terrains assez caillouteux et difficilement mécanisables. Une seule exploitation récolte du foin sur la commune d'Argiusta sur un peu plus de 13 hectares de prairies (voir carte « Occupation du sol p28 »). Deux autres exploitations fauchent leurs prairies situées sur d'autres communes. Ces trois exploitations sont autonomes en fourrages. Les agriculteurs effectuent le plus souvent une seule coupe sans irrigation. La quatrième exploitation se voit dans l'obligation d'acheter 16 tonnes de foin car elle est dans l'impossibilité de faucher à cause des dégâts occasionnés par les sangliers.

L'absence de fauche ou la faible proportion de surfaces fauchées s'explique souvent par le manque de surfaces dédiées. Mais un dernier exploitant, en cours d'installation prévoit de faire son propre foin et de valoriser ses prairies sur la commune.

Les surfaces sont donc largement destinées au pâturage tout au long de l'année, mais les agriculteurs dénoncent aussi un déficit productif en raison de la sécheresse, bien présente, et ce même dans les communes de montagne. Trois exploitations pratiquent la transhumance ce qui leur permet d'avoir d'autres ressources fourragères l'été. La commune a mis à disposition une centaine d'hectares pour un éleveur en montagne.

Pour les mêmes raisons le semis est très peu pratiqué. Semer serait pourtant un moyen d'avoir une récolte en général supérieure en implantant des espèces résistantes à la sécheresse comme la luzerne ou le dactyle. Les espèces fourragères annuelles (ray-grass, vesce avoine) et pluriannuelles (trèfles, luzerne, dactyle) possèdent de bons rendements et sont résistantes à la sécheresse. Le semis a également un intérêt qualitatif au niveau du fourrage. Toutefois, la présence du sanglier décourage les agriculteurs en raison des dégâts qu'il occasionne sur les semis. Ajouté à cela un manque de main d'œuvre et des sécheresses répétées, certains agriculteurs ont arrêté de semer il y a quelques années.

#### **Constats :**





Les activités d'élevage sont largement prédominantes sur la commune, avec des exploitations cependant très différentes en termes de taille du cheptel et de pratiques culturales. L'élevage bovin nécessite de nombreuses surfaces ce qui donne lieu à de grandes exploitations en termes de superficie. D'autant plus que les surfaces se prêtent peu à la fenaison et sont uniquement dédiées au pâturage. Toutefois, des projets de mise en valeur existent (oliveraies, anciennes vignes, fenaison etc...).

### ***II.3 Une production alimentaire importante et de qualité***

La fonction première de l'agriculture est de produire des aliments pour couvrir les besoins nutritionnels de la population. A l'échelle de la Corse, le résultat de la balance « production agricole – consommation alimentaire », est encore trop largement déficitaire comme le rappelle le PADDUC, qui s'est fixé comme objectif le doublement des productions agricoles en 30 ans.

Les exploitations agricoles insulaires sont source d'une production agricole quantifiable, de qualité, participant à la sécurité alimentaire locale et insulaire et qu'il convient d'encourager.

**Tableau n°5 : Estimation des productions agricoles et productions alimentaires annuelles sur la commune d'Argiusta-Moriccio.**

Nature des usages agricoles	Production agricole annuelle	Production alimentaire annuelle
<p><b>ELEVAGE BOVIN</b></p>	 <p>165 vaches 76 veaux</p>	 <p>10 tonnes de viande de veau (poids carcasse)</p>
<p><b>ELEVAGE OVIN</b></p>	 <p>60 brebis allaitantes 50 agneaux +20 brebis laitières</p>	<p>9000 litres de lait 300 kg de viande d'agneau 180kg de fromage type bastelicaccia</p>
<p><b>ELEVAGE PORCIN</b></p>	 <p>100 porcs charcutés</p>	 <p>1 tonne de charcuterie</p>
<p><b>OLEICULTURE</b></p>	 <p>40 pieds</p>	 <p>10 litres d'huile d'olive AOC.</p>

L'enjeu économique du développement des circuits courts en agriculture n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, le développement des circuits courts répond également à des enjeux de gain environnemental, de consommation responsable et surtout de lien social. La promotion des productions locales va de pair avec la valorisation des circuits courts. Le PADDUC a notamment fixé, parmi d'autres objectifs, celui d'affirmer la qualité et l'origine des produits et de développer les circuits courts en agriculture.

Les débouchés de commercialisation varient d'une spéculation à une autre mais aussi d'une exploitation à une autre.

En élevage ovin allaitant, les agneaux sont équitablement vendus à la coopérative corsia et en vente directe. Une minorité servira au renouvellement du troupeau.

En élevage bovin, la commercialisation reste difficile. En général, les veaux sont vendus en boucherie, à la coopérative Altra Carri ou pour un exploitant en restauration, solution qui est la plus rentable.

Les petites productions comme l'huile d'olive sont vendues en direct.

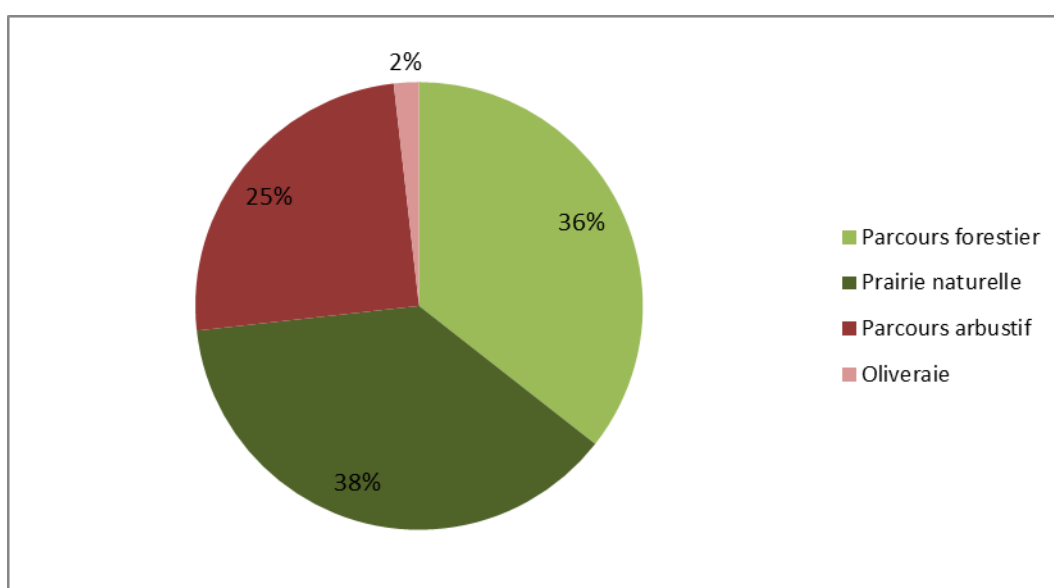
Aucun exploitant ne possède une production labellisée « agriculture biologique » même si l'élevage semi-extensif pratiqué répond déjà à la plupart des contraintes du cahier des charges. Cependant la conversion nécessite des surfaces importantes : rotation des cultures, autoproduction de foin. Par ailleurs, les débouchés de commercialisation actuels remettent en question, la valorisation éventuelle d'une labellisation AB.

## II.4 L'utilisation de l'espace agricole

Les surfaces agricoles exploitées en 2016 sur la commune d'Argiusta-Moriccio représentent 124 ha (soit 12% de la superficie de la commune) et se répartissent comme suit :

**Tableau n°6 : Caractéristiques des surfaces exploitées sur la commune d'Argiusta-Moriccio (une exploitation et manquante)**

Type d'occupation agricole	Superficie (ha)
Parcours forestier	35,8
Prairie naturelle	37,9
Parcours arbustif	25,1
Oliveraie	1,8







**Figure n°3 : Répartition de l'utilisation des surfaces agricoles sur la commune d'Argiusta-Moriccio (en% de la surface communale)**

Près de 40% de la surface agricole est dédiée à l'élevage et mis en valeur sous forme de prairies naturelles, entretenues par gyrobroyage. Les surfaces laissées en parcours restent dominantes, elles sont le plus souvent partiellement boisées et correspondent à des zones de pente ou de pierrosité importante.



## Occupation de l'espace agricole

-  Prairie naturelle
-  Parcours à dominante arbustive
-  Parcours à dominante forestière
-  Oliveraie
-  Non Renseigné
-  Limites communales

0 0,5 1 Km

Source: Esri,

Support :  
World Imagery

Source : Enquêtes, CDA2A

Infographie : CDA 2A  
STE/GH/Janvier 2016



1:20 000

## ***II.5 Les bâtiments agricoles***

### **A) Localisation et typologie des bâtiments agricoles sur la commune**

La commune d'Argiusta-Moriccio compte actuellement 6 bâtiments agricoles répartis sur les 5 exploitations étudiées dans le cadre de ce diagnostic (Certaines exploitations possèdent des bâtiments hors de la commune).

En moyenne, les exploitations possédant des bâtiments agricoles en comptent au minimum un, parfois davantage selon l'historique et la dimension de l'exploitation. Certains agriculteurs ne possèdent aucun bâtiment mais ont des projets d'atelier de charcuterie.

L'utilisation des bâtiments agricoles se répartit comme suit :

**Tableau n°7 : Nombre et type de bâtiments agricoles sur la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016**

<b>Hangar de stockage de foin et/ou de matériel</b>	<b>Bâtiment d'élevage</b>	<b>Bâtiment de transformation</b>	<b>Agrotourisme</b>
6 (dont 5 maisonnettes en ruine)	0	0	0



L'essentiel des exploitations bénéficie d'une ressource en eau potable émanant du réseau tant pour la traite que pour la transformation. De même le réseau électrique EDF alimente la majorité des exploitations.

Le niveau d'équipement des bâtiments est relativement bon ce qui devrait faciliter leur transmission.

## B) Distance d'éloignement et principe de réciprocité

Pour limiter les risques de conflits de voisinage liés aux nuisances inhérentes aux activités agricoles, la réglementation impose le respect d'une distance minimale entre les bâtiments d'élevage et les habitations des tiers.

Le règlement sanitaire départemental (RSD) préconise une distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage de 50 m vis à vis des habitations et de 100 m dans certains cas particuliers, dont les porcheries (article 153.4).

Cependant, par mesure de précaution, une distance d'éloignement minimale de 100 m vis à vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers est fortement recommandée, quelle que soit la typologie de l'exploitation agricole.



D'autre part et dans un souci de préservation des activités agricoles, la réglementation impose, au travers du principe de réciprocité (art. L111.3 du code rural), les mêmes règles de distance à toute nouvelle construction à usage non agricole.

Les P.L.U. et cartes communales doivent donc tenir compte de ces distances d'éloignement et du principe de réciprocité dans les orientations d'aménagement choisies.

Compte tenu des éléments exposés ci avant, il est préconisé de respecter une distance d'éloignement minimale de 100 m entre ces bâtiments d'élevage et les habitations.

Sur la commune, aucune infrastructure n'est destinée à accueillir le bétail mais nous conseillons de tenir compte de cette réglementation. Les bâtiments ont donc été cartographiés. (Voir carte « Activités agricoles » p.22).

La prise en compte du principe de réciprocité dans le nouveau document d'urbanisme permettra de limiter d'éventuels conflits de voisinage ultérieurs.

## C) Protection des sites d'implantation des activités agricoles

L'avenir des exploitations agricoles de la commune repose en partie sur la protection de leurs sites d'implantation. En effet, le mitage progressif des espaces agricoles par l'urbanisation impacte fortement l'assise foncière de ces dernières ainsi que leur fonctionnement.

Les conséquences induites par le mitage sont redoutables pour l'activité agricole et en particulier pour l'élevage :

- d'une part, l'impossibilité pour les exploitations de s'étendre dans la continuité des surfaces déjà exploitées, donc leur morcellement et leur fragilisation ;

- d'autre part, l'impossibilité de créer ou étendre des bâtiments d'élevage si cela n'a pas été anticipé dans le règlement d'urbanisme ;
- enfin, l'émergence de conflits de voisinage (nuisances liées à la circulation des animaux et engins agricoles).

Même si les exploitations de la commune ne souffrent pas encore véritablement d'enclavement, certaines sont d'ores et déjà menacées par l'extension de l'urbanisation de certains hameaux.

D'autre part, l'essentiel des élevages ne trouve plus aujourd'hui de surfaces agricoles à louer ou acheter en continuité des leurs pour accroître leurs surfaces et leurs productions.

Enfin, quelques exploitations souffrent d'un morcellement de leur parcellaire qui entraîne généralement une augmentation du temps de déplacement des animaux d'un site de pâturage à un autre et les contraint à s'adapter bon gré mal gré (en ayant par exemple plusieurs troupeaux sur différents sites au lieu d'un seul et unique troupeau).

## ***II.6 Le foncier***

### **A) Structure parcellaire**

Les surfaces agricoles exploitées de la commune, individualisées en fonction de l'utilisation culturale qui en est faite (prairie permanentes, temporaires, semées ou parcours) correspondent à 26 unités parcellaire de 4.2 hectares en moyenne.

***Tableau n°8 : Répartition de la surface agricole exploitée de la commune selon la taille des entités parcellaires utilisées par les exploitations en 2014.***

<b>Taille de l'entité parcellaire (en ha)</b>	<b>Nombre d'entités</b>	<b>% entités</b>	<b>Surface agricole totale (en ha)</b>	<b>% de la surface totale</b>
Moins de 1 ha	7	27%	3,18	3%
De 1 à 5 ha	8	31%	20,73	19%
De 5 à 10 ha	4	15%	30,51	28%
De 10 à 30 ha	3	11%	55,08	50%

Les plus grandes entités sont des surfaces de parcours et peuvent atteindre près de 30 hectares pour les îlots les plus grands. La commune possède plus de 55 hectares de ces grands espaces, soit plus de 50% de la surface concentrée dans seulement 11% des entités. La commune possède donc de grandes entités exploitées même si la classe d'entité la plus représentée est celle de 1 à 10 ha.

On a donc un paysage parcellaire assez caractéristique de l'élevage bovin avec un grand nombre de parcelles de grande taille (Environ 70% des entités font plus de 2 hectares pour 95% de la surface agricole exploitée).

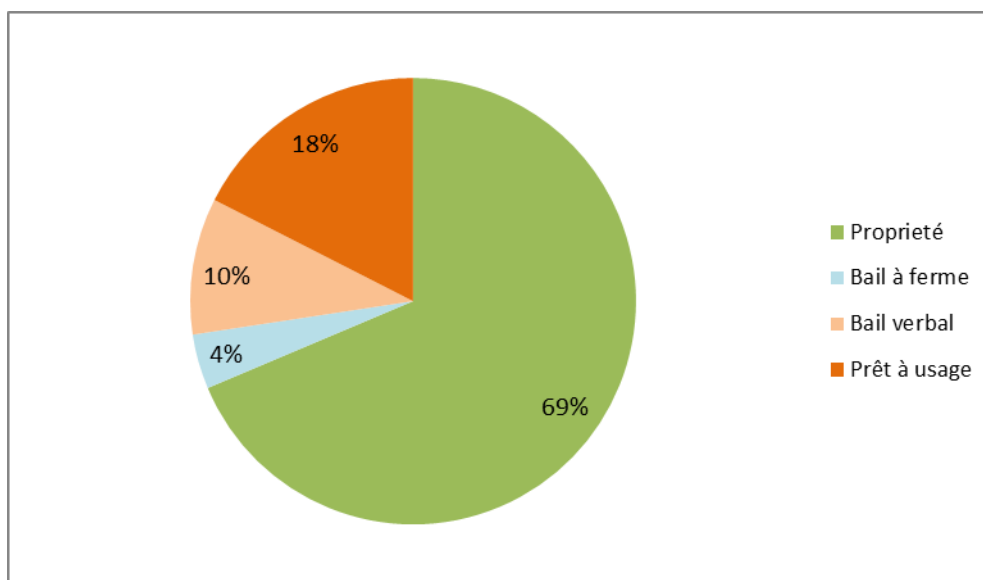
## B) Maîtrise foncière des exploitations

Seule la répartition des différents modes de faire-valoir concernant les surfaces agricoles exploitées sur la commune d'Argiusta-Moriccio a été demandée. Toutefois, certains agriculteurs ont été capable de nous informer de la tenure foncière de chacune de leur parcelle : des résultats que nous avons récapitulé sous forme de cartographie (carte «Modes de faire valoir au sein du parcellaire agricole p34).

Les enquêtes ont révélé la répartition suivante des modes de faire-valoir :

**Tableau n°9 : Répartition des terres exploitées sur la commune d'Argiusta-Moriccio en fonction du mode de faire-valoir (manque la donnée d'une exploitations)**

Mode de faire-valoir	Surface exploitée (ha)	Part dans la surface totale
Propriété	69,4	69%
Bail à ferme	4,0	4%
Bail verbal	10,0	10%
Prêt à usage	17,7	18%
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>100%</b>



**Figure n°4 : Répartition en % des terres exploitées sur la commune d'Argiusta-Moriccio en fonction du mode de faire valoir.**

## Modes de faire valoir au sein du parcellaire agricole

-  Propriété
-  Bail à ferme
-  Bail verbal
-  Prêt à usage
-  Non renseigné
-  Limites communales

0 0,5 1 Km

Source: Esri,

Support :  
World Imagery

Source : Enquêtes, CDA2A

Infographie : CDA 2A  
STE/GH Février 2016



1:20 000

La propriété est le mode de faire-valoir le plus répandu. Il concerne 69% des terres agricoles exploitées sur la commune. Cela témoigne d'une bonne maîtrise foncière des exploitants. Toutefois, la répartition des terres en propriété par exploitations est très inégale : certaines exploitations maîtrisent en majorité leur foncier, d'autres n'ont qu'une infime partie de leurs terres en propriété.

Caractéristiques des systèmes d'élevage extensif, le bail verbal et le prêt à usage ont longtemps suffi à la pratique des activités pastorales. Cependant dans un contexte de pression foncière, il est aujourd'hui synonyme de fragilité pour les exploitations agricoles. Les possibilités de mise en valeur ou d'investissements (gyrobroyage, labours, semis, clôtures, irrigation) sont limités à moyen et long termes et représentent un facteur de blocage pour la production. Les baux verbaux et le prêt à usage représentent 28% des faire-valoir utilisés.

Les baux à ferme représentent 4% des surfaces exploitées.

Malgré la bonne maîtrise foncière de certains exploitants, beaucoup avouent que trouver de nouvelles surfaces est difficile, et d'autant plus des surfaces productives, situés pour la majorité en plaine et à proximité du village. Les propriétaires ont du mal à accorder des baux, en l'attente du document d'urbanisme. Le problème de l'indivision est également évoqué.

### **Constats**

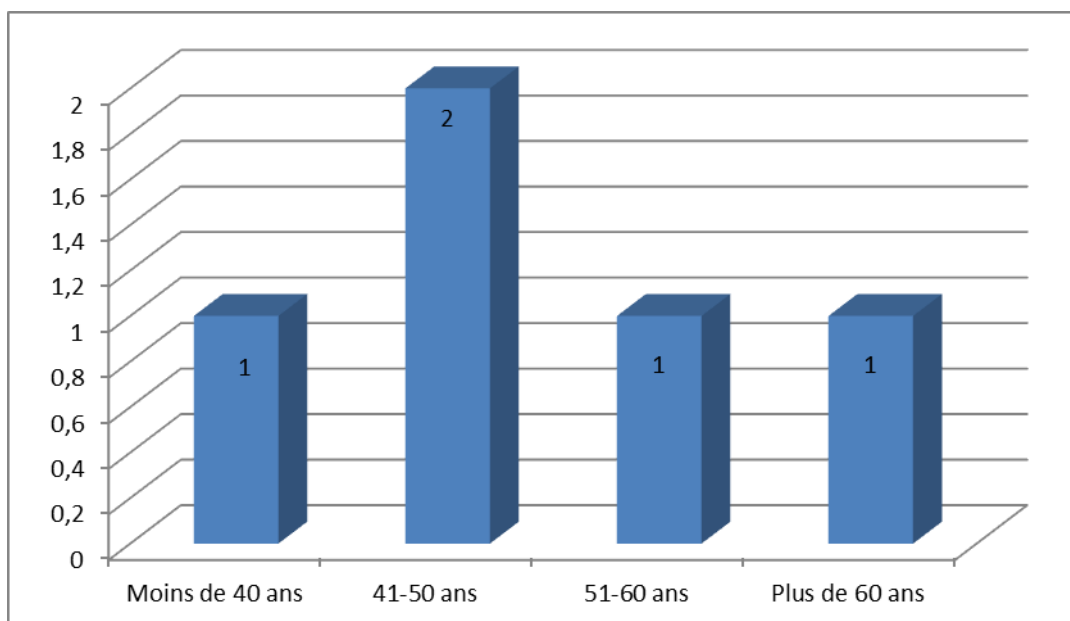
La prédominance de l'élevage bovin a pour conséquence une saturation des terres agricoles. Peu de terrains sont disponibles pour les jeunes agriculteurs cherchant à s'installer ou pour les agriculteurs cherchant à augmenter leurs surfaces.

Globalement, la part des terres en propriété représentent près de 80% des surfaces agricoles exploitées. La notion de faire-valoir est une donnée stratégique pour la pérennité des exploitations agricoles. Une exploitation qui maîtrise son foncier pourra plus facilement faire des projets d'investissement et de modernisation.

## II.7 La dynamique agricole du territoire

### A) Age des exploitants

La moyenne d'âge des exploitants s'élève à 53,5 ans ce qui est légèrement plus élevée que la moyenne départementale de 50 ans. La répartition des effectifs entre les différentes classes d'âge est la suivante :



**Figure n°5 : Répartition par classe d'âge des exploitants agricoles de la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016.**

Un jeune agriculteur (moins de 40 ans) en phase d'installation est présent sur la commune. La classe d'âge des 41-50 ans est la plus largement représentée.

Si les jeunes ont du mal à s'installer et à trouver des surfaces en raison notamment de l'indivision, les exploitants en cessation peinent à transmettre leur exploitation. Il convient alors de mener une réflexion sur les possibilités de reprise des exploitations détenues par les futurs retraités et sur le développement des jeunes exploitations sur la commune.



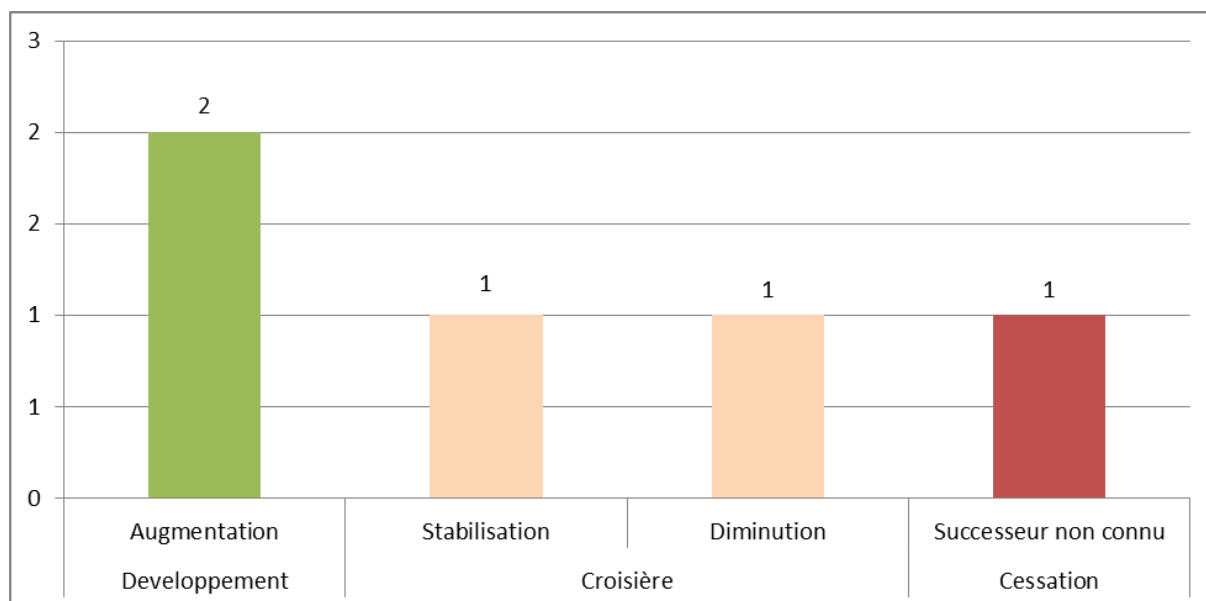
## B) Projets d'évolution

Les exploitants ont été interrogés lors de l'enquête sur les projets qu'ils envisageaient pour leurs exploitations et sur leur régime actuel. Il leur a également été demandé s'ils envisageaient leur succession sur l'exploitation et si un repreneur était déjà connu.

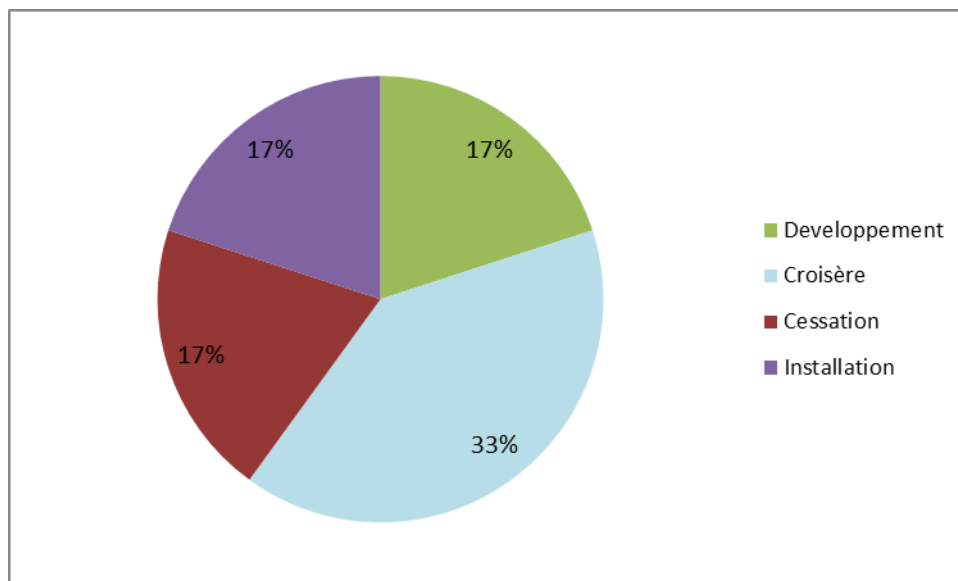
Deux exploitations ont répondu être en plein développement (dont une en installation), affirmant en majorité vouloir augmenter leurs productions. Selon les cas, ils souhaitent : acquérir du foncier, augmenter leur cheptel, améliorer les pratiques culturales et aussi diversifier leur exploitation vers d'autres activités, agricoles ou non.

Deux exploitants ont répondu être en régime de croisière. L'heure est plutôt à la stabilisation voire à la diminution de la production en raison soit du développement d'une autre activité (PPAM, Oléiculture ou porcin), soit en raison des difficultés de commercialisation (en élevage bovin notamment), ou encore pour favoriser le qualitatif au quantitatif.

Un exploitant prépare sa retraite, sans connaître de successeur pour son exploitation.



**Figure 6 : Répartition des exploitants en fonction de leur situation (installation, développement, croisière, cessation), de leurs projets (Augmentation, stabilisation ou diminution de la production et de la connaissance ou non de leur succession.**



**Figure n°7 : Projets d'évolution et de développement des exploitants agricoles de la commune d'Argiusta-Moriccio en 2016.**

### Constats

Les prochains départs à la retraite, et notamment ceux pour lesquels une succession n'est pas encore connue, posent la question du devenir des surfaces agricoles de ces exploitations. Des centaines d'hectares vont être concernés à moyen terme (5-10 ans) par cette problématique.

D'ores et déjà, l'enjeu est, pour les élus, d'échanger avec les exploitants qui n'ont pas encore réfléchi à leur succession afin de les soutenir dans une recherche de repreneur.

Il sera primordial de ne pas étendre l'urbanisation sur les terres utilisées par les exploitations en cessation d'activité afin de permettre à des jeunes agriculteurs de s'installer ou à défaut à des exploitations en développement de mener à bien leurs projets.

### III. L'évolution de l'urbanisation

#### III.1 Evolution de l'urbanisation entre 1979 et 2013

La méthodologie est basée sur une comparaison des zones urbanisées entre 1979 et 2013. Les zones urbanisées de 1979 ont été identifiées sur la base de l'étude SODETEG.

Les zones urbanisées de 2013 ont été identifiées sur la base des données « bati » de BDtopo IGN d'Argiusta-Moriccio datée de 2013.

Pour chaque jeu de données, une tache urbaine est ensuite obtenue par la méthode d'érosion/dilatation (méthode que l'on retrouve dans le PADDUC) :

- Une première phase, dite de dilatation, par création d'un tampon de 25 mètres autour de chaque bâtiment et assemblage de tous les tampons entre eux ;
- Une seconde phase, dite d'érosion, par réduction de 25 mètres sur l'assemblage obtenu précédemment.

Cette méthode permet de regrouper les bâtiments entre eux et de remplir les « vides » dans l'emprise urbaine. C'est un bon outil pour rendre compte de l'étalement urbain. Lorsqu'on parle ici d'hectares urbanisés on parlera donc en fait de la surface de la tache urbaine.

En 1979, 2.3 hectares sont urbanisés. L'urbanisation se localise principalement au niveau du village d'Argiusta-Moriccio.

En 2013, 3.8 hectares sont urbanisés. En un peu plus de trente ans, il y a donc eu une augmentation de 1.5 hectares (augmentation de 69%) de la surface urbanisée initiale. L'urbanisation s'est faite en extension des zones urbanisées préexistantes et le long de la route départementale. Le village d'Argiusta-Moriccio s'est étendu mais quelques constructions isolées ont fait leur apparition, le long de la départementale et sur des espaces d'anciens jardins. Sur les 1.6 hectares urbanisés, 0.9 hectares soit 56% ont des potentialités agricoles (dont 0.45 ha d'anciens jardins).

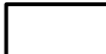



La pression foncière sur la commune reste assez faible. Au-delà du village les constructions sont quasi-inexistantes.

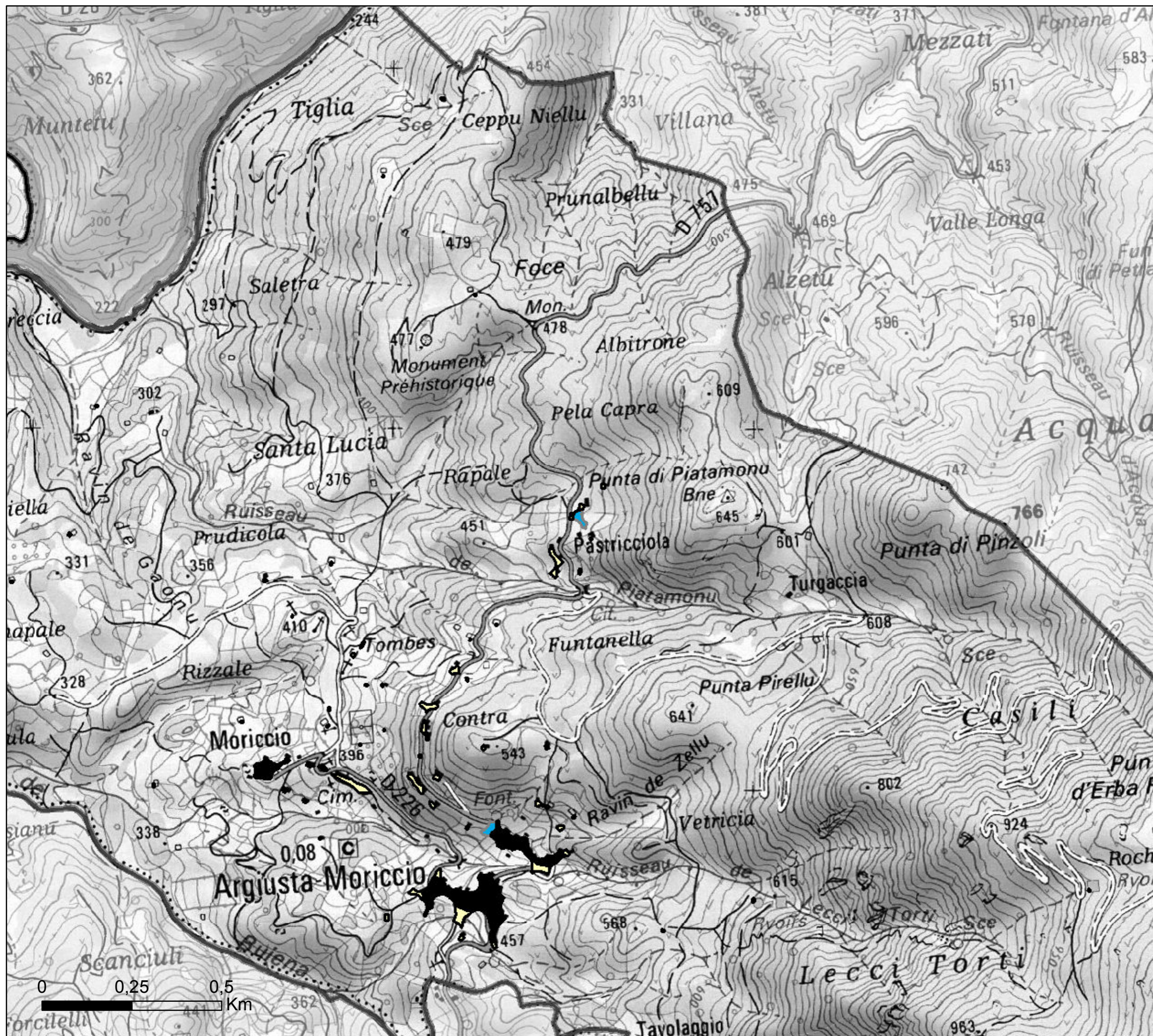
**Tableau n° 10 : Evolution comparée de la surface urbanisée et de la population de la commune d'Argiusta-Moriccio entre 1979 et 2013.**

Date	Surface urbanisée (ha)	Population INSEE (hab.)	Densité de population au km <sup>2</sup> S.Totale	Densité de population au km <sup>2</sup> urbanisé
1979	2.3	127	12.3	6350
2013	3.9	78	7.57	1950

Avec 127 habitants en 1979, la surface globalement consommée par habitant était de 1811m<sup>2</sup> par habitants. En 2013, avec 78 habitants, la surface urbanisée moyenne par habitant est de 5000 m<sup>2</sup>. Ce qui montre bien que l'urbanisation, sans s'être intensifiée, a eu pour résultat d'augmenter les surfaces urbanisées sur la commune depuis 30 ans avec l'apparition de nouvelles habitations demandant plus d'espaces.

## Evolution de l'urbanisation entre 1979 et 2013 sur la commune

-  Limites communales
-  Zones urbaines (1979)
-  Zones urbanisées entre 1979 et 2002
-  Zones urbanisées entre 2002 et 2013



Support :  
World Imagery

Source : SODETEG (1979)  
BD Topo (c) IGN

Infographie : CDA 2A  
STE/GH/Decembre 2015



1:10 000

### **III.2 Nature des terres urbanisées ces 10 dernières années**

On souhaite ici étudier l'évolution de l'urbanisation sur ces dix dernières années, de 2002 à 2013. Pour obtenir les données datant de 2002, nous nous sommes servis de la couche BDortho IGN de 2002 et nous avons pu créer une nouvelle couche en identifiant par photo-interprétation tous les éléments « batis ». On obtient de la même façon que précédemment une tâche urbaine pour l'année 2002.

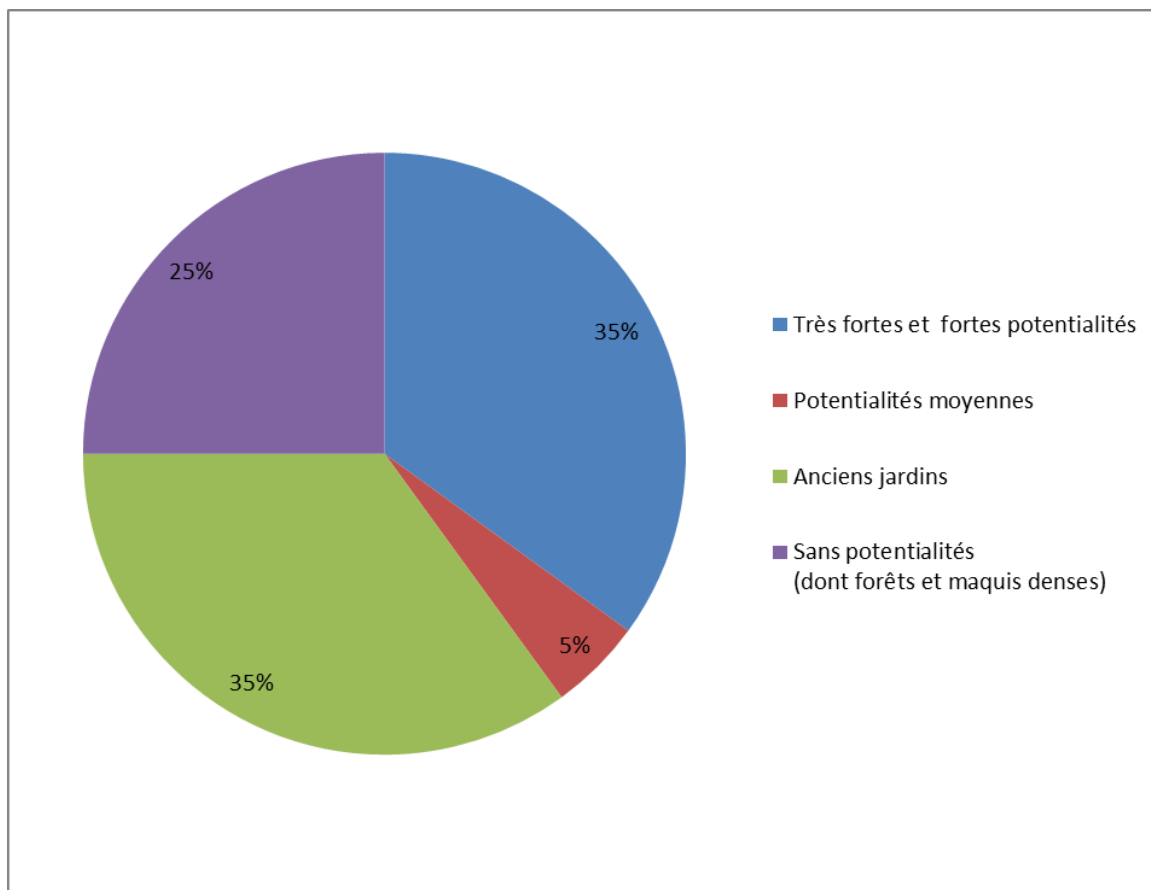
En 2002, la tache urbaine est de 3.6 hectares : en dix ans, 0.20 hectares se sont urbanisés dont 0.15 hectares possédant des potentialités.

**Tableau n°11: Nature et part des terres urbanisées sur la commune d'Argiusta-Moriccio entre 1973 et 2013.**

Potentialités des terres urbanisées	Superficie en ha		Part de la surface d'extension de l'urbanisation	
	1979-2013	2002-2013	1979-2013	2002-2013
Très fortes et fortes	0.45	0.07	30%	35%
Moyennes	0.01	0.01	0%	5%
Anciens jardins	0.43	0.07	29%	35%
Sans potentialités (dont forêts et maquis denses)	0.62 (0.42)	0.05 (0.05)	41%	25%

Sur ces dix dernières années, l'évolution de l'urbanisation est logiquement moins marquée que sur ces trente dernières années : il s'agit d'une augmentation de 6% de la surface urbanisée par rapport à la surface urbanisée de 2002. Ce n'est donc pas la période, depuis 30 ans, pour laquelle les surfaces se sont le plus urbanisées.

La pression foncière est globalement peu importante sur une commune rurale telle qu'Argiusta Moriccio. Les exploitants ne déplorent aucun impact lié à l'urbanisation sur leur exploitation. Un problème qui est toutefois soulevé et qui bloque les exploitations dans l'acquisition et la mise en valeur de nouvelles surfaces est l'indivision, caractéristique de l'intérieur de l'île. C'est ainsi que de nombreuses parcelles restent à l'abandon et en friche sans pouvoir être mises à disposition d'un éleveur. Des outils existent aujourd'hui pour enrayer ce phénomène lié à l'indivision.



**Figure n°8 : Nature des terres urbanisées sur la commune d'Argiusta-Moriccio entre 1973 et 2013.**

## IV. Opportunités de développement agricole

### *Diversifier et renforcer l'élevage*

L'élevage bovin est prédominant sur la commune. Une diversification vers l'élevage de petits ruminants pourraient très bien s'adapter à la commune. D'abord, par ses reliefs et sa végétation pas toujours propices au pâturage de bovins et aussi par la valorisation des produits, beaucoup plus avantageuse en production laitière. Aujourd'hui, la commercialisation de la viande bovine est difficilement rentable et certains exploitants ne peuvent engraisser leurs veaux en raison d'une trop faible production fourragère. Le sylvopastoralisme pourrait également s'implanter davantage notamment avec l'exploitation des châtaignes pour l'élevage porcin.

### *Développer les cultures en coteaux*

Certains coteaux de la commune sont notamment recouverts d'anciennes vignes et oliveraies qui pourraient être exploitées même si cela demanderait de nombreux efforts de remise en valeur. Mais déjà quelques agriculteurs ont pour projet de développer ces activités.

### *Enrayer le problème d'indivision*

La mobilisation des terres sur certaines communes de Corse et notamment les communes en zone rurale est subordonnée à la connaissance des propriétaires foncier. Or de nombreuses potentialités agricoles ne peuvent être mobilisées en raison de l'abandon progressif de certains terrains et de l'important morcellement du foncier causé par un problème d'indivision. Plusieurs agriculteurs nous ont fait part de ce problème.

Les Associations Foncières pastorales constituent un outil important pour le développement de la Corse et des communes confrontées à des problèmes d'indivision. Il s'agit d'un groupement de fonds parcellaire, dont la création est autorisée par le préfet. Une fois créée, elle est administrée par les propriétaires de fond regroupés dans le périmètre de l'association.

Le rôle d'une association foncière est d'agir en qualité de gestionnaire des terrains à vocation agricole, pastorale, boisés ou à boiser de son périmètre. Elle est gérée par des propriétaires et assure la mise à disposition des terrains (par bail ou convention) à ses utilisateurs à des fins agricoles au travers de:

- La mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans son périmètre ;
- La réalisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'ouvrages ;
- La réalisation des travaux permettant la bonne utilisation des fonds.

Elle ne remet pas en cause les titres de propriété et donne la priorité aux propriétaires eux-mêmes pour des projets de mises en valeur. L'AFP donne accès à des financements de l'ODARC afin de développer l'agriculture du territoire.



## ***Synthèse***

Argiusta-Moriccio est une commune qui possède un réel potentiel agricole au travers de ses surfaces à fortes potentialités. Malgré les contraintes géographiques liées au relief important de la commune et malgré la déprise agricole à la fin des années 90, l'agriculture est bien présente et occupe aujourd'hui plus de 12% de la surface communale, avec une majorité des surfaces sur les pentes plus douces à l'ouest de la commune. Seulement 6% des surfaces de la commune ont un intérêt agronomique et constitue une formidable mais rare réserve foncière pour le développement de l'agriculture.

De grands espaces sont exploités, ce qui est en grande partie dû aux exigences en termes de surfaces de l'élevage bovin, prédominant sur la commune. Mais pour autant, le potentiel de récolte fourragère n'est pas atteint. On a sur la commune une majorité de prairies naturelles non fauchées et de parcours consacrés au pâturage des animaux. Le semis est également peu pratiqué sur la commune, soit en raison de la charge de travail trop importante, soit à cause des sécheresses répétées, ou enfin parce que les sangliers et le retournement de la terre qui leur est associé découragent les agriculteurs.

Une autre difficulté réside dans la pérennité des exploitations en raison de la fragilité du foncier qu'ils occupent et de la non reprise des exploitations. La maîtrise foncière des exploitations est tout de même satisfaisante avec 70% des surfaces qui sont la propriété des exploitants. La maîtrise foncière des exploitants constitue un atout pour le développement de projets agricoles et la modernisation des exploitations agricoles. Le problème réside dans l'attractivité de la profession afin que les exploitants en cessation puissent transmettre leur exploitation. Un vrai travail de dynamisation et de promotion de l'activité agricole doit être entrepris.

Un autre problème soulevé est l'indivision responsable de l'inoccupation de certains terrains, en périphérie du village.

Des outils doivent donc être mis en place afin d'assurer la transmissibilité de ce patrimoine (Animations, Association Foncière Pastorale...). La pression foncière et le mitage des terres agricoles sont assez modérés sur la commune, qui ne compte que quelques nouvelles constructions depuis une dizaine d'années.

Pour conserver et renforcer ce secteur économique, il faudra nécessairement préserver ces espaces agricoles, engager un programme ambitieux de modernisation des exploitations et préparer leur transmission dans un avenir très proche. Car comme le montre ce diagnostic, l'agriculture joue un rôle économique, social ainsi qu'un rôle environnemental et paysager sur la commune d'Argiusta-Moriccio mais aussi sur les communes voisines. Son intérêt général justifie la réflexion de la commune autour d'outils adaptés afin de promouvoir, de mettre en valeur et de perpétuer l'activité agricole sur son territoire.









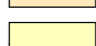




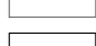
**Tableau n°12 : Synthèse**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>L'élevage extensif comme garant du paysage et comme protection contre les incendies.</p> <p>Surface agricole utilisée en augmentation sur la commune.</p> <p>Un potentiel de développement AOC et IGP.</p> <p>Des produits du terroir, dans un village caractéristiques de l'espace de montagne corse.</p> <p>Bonne maîtrise foncière des exploitants facilitant la transmission des exploitations.</p>	<p>Absence d'irrigation.</p> <p>Prédominance des élevages bovins, importants consommateurs d'espaces.</p> <p>Age des exploitants, risques de non reprise des exploitations.</p> <p>Peu de productions labellisées (AOC, Agriculture biologique)</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Des reprises d'exploitations à venir : de jeunes agriculteurs et de nouveaux projets.</p> <p>Développement de la vente directe</p> <p>Valorisation des oliveraies.</p> <p>Irrigation</p>	<p>Des départs à la retraite à préparer pour transmettre ce patrimoine agricole.</p> <p>Seulement 5.6% des terres ont des potentialités agropastorales, qu'il faut absolument préserver.</p>


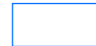






# Enjeux agricoles

## Potentialités agropastorales

-  Très forte potentialité, cultivable
-  Cultures (1980)
-  Forte potentialité, cultivable
-  Potentialité moyenne, cultivable
-  Faible potentialité, cultivable
-  Très forte potentialité, non cultivable
-  Forte potentialité, non cultivable
-  Potentialité moyenne, non cultivable
-  Faible potentialité, non cultivable
-  Vignes (en 1980)
-  Vergers (en 1980)
-  Jardins (en 1980)
-  Rypisylve
-  argiusta\_moriccio

## Batiments agricoles

-  Batiments agricoles
-  50 mètres (RSD)
-  100 mètres (principe de précaution)
-  Tache urbaine en 2013
-  Surfaces déclarées en 2015
-  Limite communale

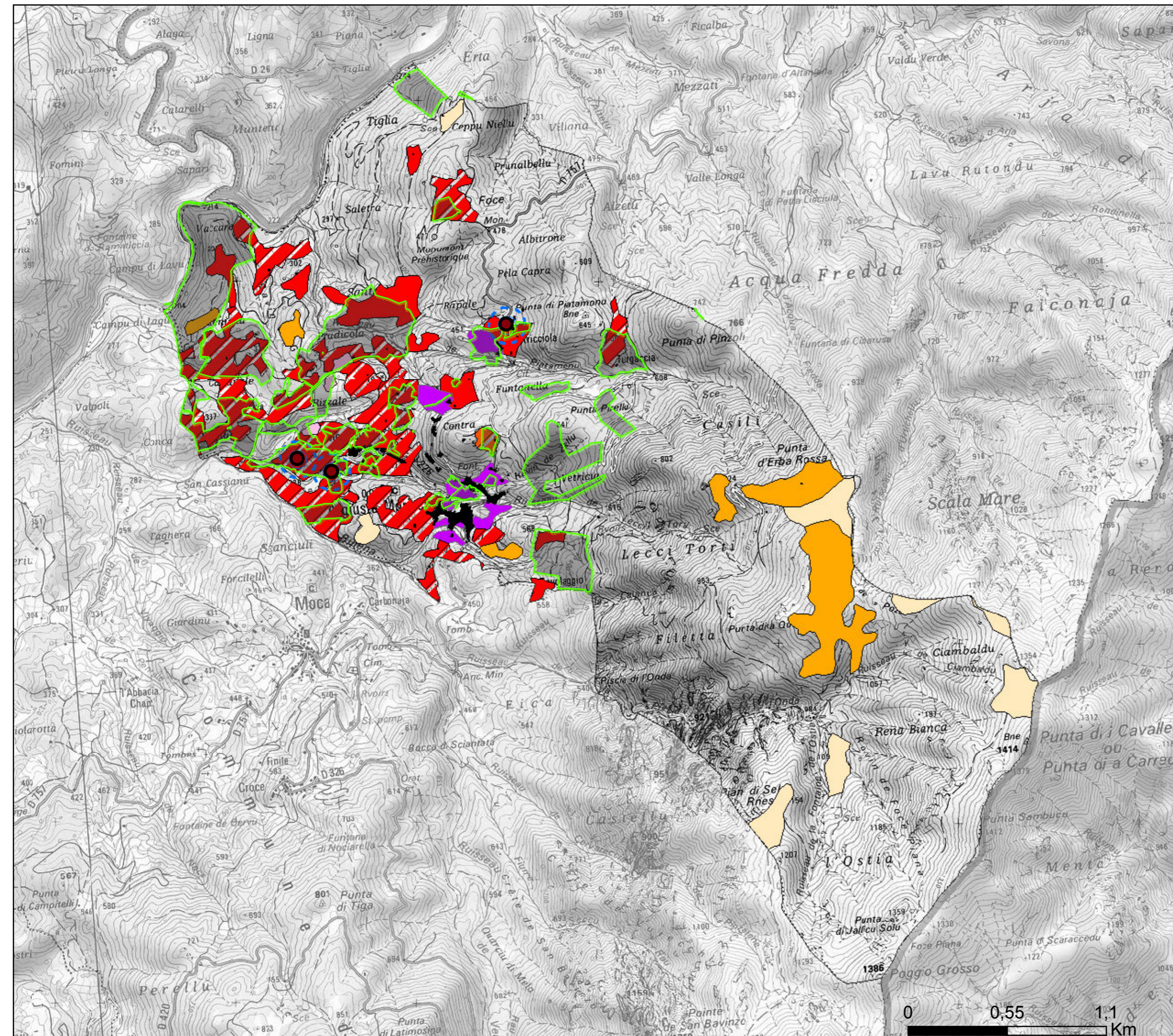
Support :  
Scan 25 (c) IGN

Source : SODETEG (1979), DDTM,  
Enquêtes 2A

Infographie : CDA 2A  
STE/GH/Mars 2016



1:20 000



## Fiche-conseil

### Préconisations relatives à la préservation des espaces agricoles dans le document d'urbanisme

(sauf \*: dispositions législatives ou réglementaires)

ENJEUX	MESURES & OUTILS
<b>Favoriser la densification des espaces déjà partiellement urbanisés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les réseaux (en amont et en parallèle du document d'urbanisme)</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ développer le réseau d'assainissement afin de limiter le recours à l'assainissement autonome imposant des surfaces constructibles plus importantes et des sols à bonne aptitude d'infiltration (souvent agricoles)</li><li>○ renforcer les réseaux d'électricité et de voirie dans les secteurs à densifier</li></ul></li><li>• <b>Le rapport de présentation</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ analyser « la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis »* ; identifier notamment le potentiel d'urbanisation des « dents creuses »</li><li>○ exposer « les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers »*</li></ul></li></ul>
<b>Dimensionner les zones constructibles aux besoins démographiques et économiques réels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le rapport de présentation</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ analyser la consommation d'espaces agricoles sur les 10 dernières années*</li><li>○ définir des hypothèses raisonnables de croissance pour établir les besoins démographiques et économiques</li><li>○ dimensionner les zones constructibles en fonction de ces besoins, sans coefficient de rétention foncière, de la capacité d'accueil* de la commune, et en respectant le principe de gestion économe* de l'espace</li></ul></li><li>• <b>Les documents graphiques</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ traduire ces objectifs dans la cartographie des zones constructibles</li></ul></li></ul>

ENJEUX	MESURES & OUTILS
<p><b>Préserver les espaces et les continuités agricoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le rapport de présentation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ identifier des espaces et activités agricoles de la commune (diagnostic agricole)</li> <li>○ justifier la nécessité de consommation (éventuelle) de terres agricoles</li> <li>○ le cas échéant, quantifier et qualifier l'impact des zones constructibles sur les exploitations et potentialités agricoles (dossier CDCEA) ; prévoir des mesures « compensatoires » agricoles</li> </ul> </li> <li>• <b>Les documents graphiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ classer les grands ensembles agricoles en zone A, et a minima ceux présentant un caractère mécanisable et de fortes potentialités agropastorales (cf. diagnostic agricole)</li> <li>○ orienter les zones constructibles nécessaires sur des espaces non ou peu agricoles</li> <li>○ respecter les continuités des espaces agricoles et pastoraux, en évitant de les scinder ou d'enclaver des parcelles ; si cela est inévitable, prévoir des emplacements réservés pour maintenir la continuité de l'espace agricole</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Protéger les sites d'exploitation et limiter les risques de conflit de voisinage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les documents graphiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ limiter et justifier le changement de destination des bâtiments d'intérêt patrimonial situés en zones agricole ou naturelle (soumis à avis conforme de la CDCEA ou du Conseil des Sites*)</li> <li>○ faire figurer les distances réglementaires entre zones constructibles et bâtiments d'élevage découlant du principe de réciprocité* (cf. diagnostic agricole)</li> <li>○ ne pas délimiter de zone constructible à moins de 100m d'un bâtiment agricole</li> <li>○ ne pas délimiter de zone constructible à moins de 100m (voire davantage en fonction des vents et de la topographie) de parcelles en verger ou en vigne (prévention des risques liés aux produits phytosanitaires)</li> </ul> </li> </ul>

**Au-delà de la carte communale : propositions de développement agricole sur la commune**

ENJEUX	MESURES & OUTILS
<p><b>Maintenir le lien avec la profession agricole</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le diagnostic agricole préalable au document d'urbanisme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ organiser une réunion de restitution du diagnostic agricole par la Chambre d'Agriculture avec les exploitants agricoles et le conseil municipal</li> <li>○ organiser une réunion avec les exploitants lors de l'élaboration de la carte communale (Chambre d'Agriculture)</li> </ul> </li> <li>• <b>La concertation des exploitants et de la Chambre d'Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>lors de projets de développement agricole</b> : concertation sur la mise en place du réseau d'irrigation, développement des circuits courts, etc., sollicitation des services de la Chambre sur des questions techniques et juridiques agricoles (cf. catalogue de prestations)</li> <li>○ <b>dans un cadre plus large</b> de l'aménagement et du développement de la commune</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Identifier et mettre en œuvre un programme d'actions pour le développement agricole de la commune</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La poursuite de la concertation avec la profession agricole et les habitants</b></li> <li>• <b>La proposition et la mise en œuvre d'un programme d'actions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ mise en place du réseau d'irrigation</li> <li>○ mise en place/développement de circuits courts</li> <li>○ promotion des productions issues du territoire communal en favorisant un approvisionnement local de la restauration collective (cantines, etc.) ou lors des événements de promotion du territoire</li> <li>○ organisation de journées portes ouvertes dans les exploitations</li> <li>○ anticipation des cessations d'activité et recherche de candidats à la reprise</li> <li>○ installation de nouveaux agriculteurs</li> <li>○ amélioration du cadre de vie par la remise en valeur des terrains en friche par les exploitants agricoles</li> <li>○ rénovation d'oliveraies</li> </ul> </li> </ul>

ENJEUX	MESURES & OUTILS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ animation foncière pour répondre aux objectifs retenus (cf. ci-dessous)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Mobiliser le foncier agricole</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La mise à disposition du foncier communal ou d'autres personnes morales de droit public aux exploitants agricoles</b></li> <li>• <b>L'acquisition foncière</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>SAFER</b> : solliciter la SAFER pour une convention de veille et d'intervention foncière et mettre à disposition ce foncier à des candidats à l'installation</li> <li>○ <b>ENS</b> : dans les zones de préemptions instituées au titre des Espaces Naturels Sensibles, en cas de non exercice des autres titulaires du droit de préemption, utiliser ce droit pour consolider certaines exploitations fragiles en terme de maîtrise foncière</li> <li>○ <b>Les biens vacants et sans maître</b></li> <li>○ <b>Les échanges fonciers</b></li> </ul> </li> <li>• <b>L'animation foncière</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ solliciter la Chambre d'Agriculture pour une animation foncière visant, sur un périmètre stratégique, à conclure des baux, des échanges ou des ventes, afin, par exemple, d'installer de jeunes agriculteurs, de lutter contre les friches et le risque incendie, etc.</li> </ul> </li> <li>• <b>La procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ seulement si elle s'avère nécessaire, sur les terrains n'ayant pu être mobilisés par l'animation foncière ; elle permet surtout d'inciter à une mise à disposition volontaire des terrains</li> </ul> </li> <li>• <b>Les associations de propriétaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ associations syndicales libres (ASL)</li> <li>○ associations foncières pastorales (AFP) dans un contexte d'indivision ou de morcellement du foncier</li> </ul> </li> </ul> <p>Animation et maîtrise d'œuvre : cf. Chambre d'Agriculture</p>